



République Islamique de Mauritanie

Autorité de Régulation

Rapport annuel 2020

Message du Président

Chapitre 1. Présentation de l'ARE

1. Organisation de l'ARE
2. Administration et finances

Chapitre 2. Secteur des communications électroniques

1. Observatoire des marchés
2. Suivi des obligations des opérateurs
3. Interconnexion
4. Trafic international entrant
5. Ressources rares
6. Homologation
7. Bilan des autorisations générales
8. Divers

Chapitre 3. Secteur des postes

1. Observatoire du marché postal
2. Les agréments
3. Classification socio-professionnelle
4. Emploi
5. Couverture territoriale

Chapitre 4. Secteur de l'électricité

1. Aperçu général
2. Rappel du cadre légal et institutionnel de l'électricité
3. Délégation du service publique d'électricité
4. Activités
5. Consultations et réunions du CNR relatives à la DSPE

Chapitre 5. Secteur de l'eau

1. Préambule
2. Délégation du Service Public de l'eau potable
3. Bilan global des DSP
4. Analyse des indicateurs de performance
5. Résultat financier
6. Contrôle et suivi des DSP

Annexes

- Annexe 1 : Avis, communiqués et décisions
- Annexe 2 : Etats financiers de l'exercice 2020
- Annexe 3 : Bilan de la DSPE par localité
- Annexe 4 : Synthèse du bilan de la DSP Eau 2020

Message du Président



Conformément à la Loi 2001-18 du 25 janvier 2001 portant sur l’Autorité de Régulation Multisectorielle (ARE), celle-ci établit chaque année un rapport public rendant compte de son activité et décrivant l’état des secteurs régulés, à travers l’évolution d’indicateurs pertinents.

Bien que 2020 fut une année particulière où notre pays, à l’instar du reste du monde, a subi la pandémie du Covid-19 avec les fortes perturbations qu’elle a engendrées sur le déroulement du travail au quotidien, l’ARE a su allier respect de la distanciation sociale et maintien de l’ordre public économique dans les secteurs dont elle a la charge.

C’est ainsi que la qualité des services de communications électroniques, voix et data, a fait l’objet de plusieurs enquêtes couvrant la quasi-totalité de nos agglomérations et axes routiers, en sanctionnant conformément aux lois et règlements les opérateurs contrevenants chaque fois que nécessaire. Pour un montant total s’élevant à près de 2 milliards de MRO, recouvré comme créances de l’Etat et versé au Trésor Public. La lutte contre la fraude a permis quant à elle de neutraliser en 2020 deux centres illégaux de détournement du trafic international entrant. Un recensement de l’ensemble des infrastructures et sites des opérateurs fut mené afin de s’assurer de la conformité des installations avec la réglementation, et favoriser le partage des infrastructures ainsi que l’extension de la couverture dans des zones géographiques jusque-là mal desservies. Ce travail de suivi et de contrôle a aussi porté sur l’identification des abonnés et la gestion du spectre radioélectrique. Sans oublier les activités de développement du marché, qui ont permis l’attribution de 3 nouvelles licences 4G au profit des opérateurs Mattel, Mauritel et Chinguitel, le renouvellement de la licence 2G de Mattel et l’octroi à 2 nouveaux entrants d’autorisations générales pour la fourniture de services à valeur ajoutée.

Pour ce qui est de l’état du secteur, le présent rapport nous apprend qu’en termes de valeurs les revenus de ce dernier avoisinent les 100 milliards de MRO, avec un poids de plus en plus important pour la composante data (41% en 2020 contre 10% en 2016). Une évolution qui par ailleurs se fait nettement sentir sur le plan des volumes, avec une diffusion de l’Internet aussi bien verticale qu’horizontale. En effet, le taux de pénétration de l’Internet, de 69% cette année, croît de 15% et son usage individuel de 21%.

Relativement aux trois autres secteurs régulés, l’activité n’était pas en reste, avec l’entame du processus de renouvellement d’agrément pour 2 opérateurs postaux, la réalisation de 4 missions de suivi des délégations des services publics d’eau et d’électricité, et pas moins de 15 réunions et consultations du CNR portant sur ces dernières.

Si l’énergie totale produite par la délégation du service public d’électricité progresse de 20% et le taux de perte passe de 25 à 20%, il y a néanmoins lieu de noter l’augmentation de 11% du rapport « subvention/charge » et celle de 3% du coût du kWh vendu. En ce qui concerne l’eau, le résultat financier net reste positif pour chacun des délégataires et double globalement entre 2019 et 2020.

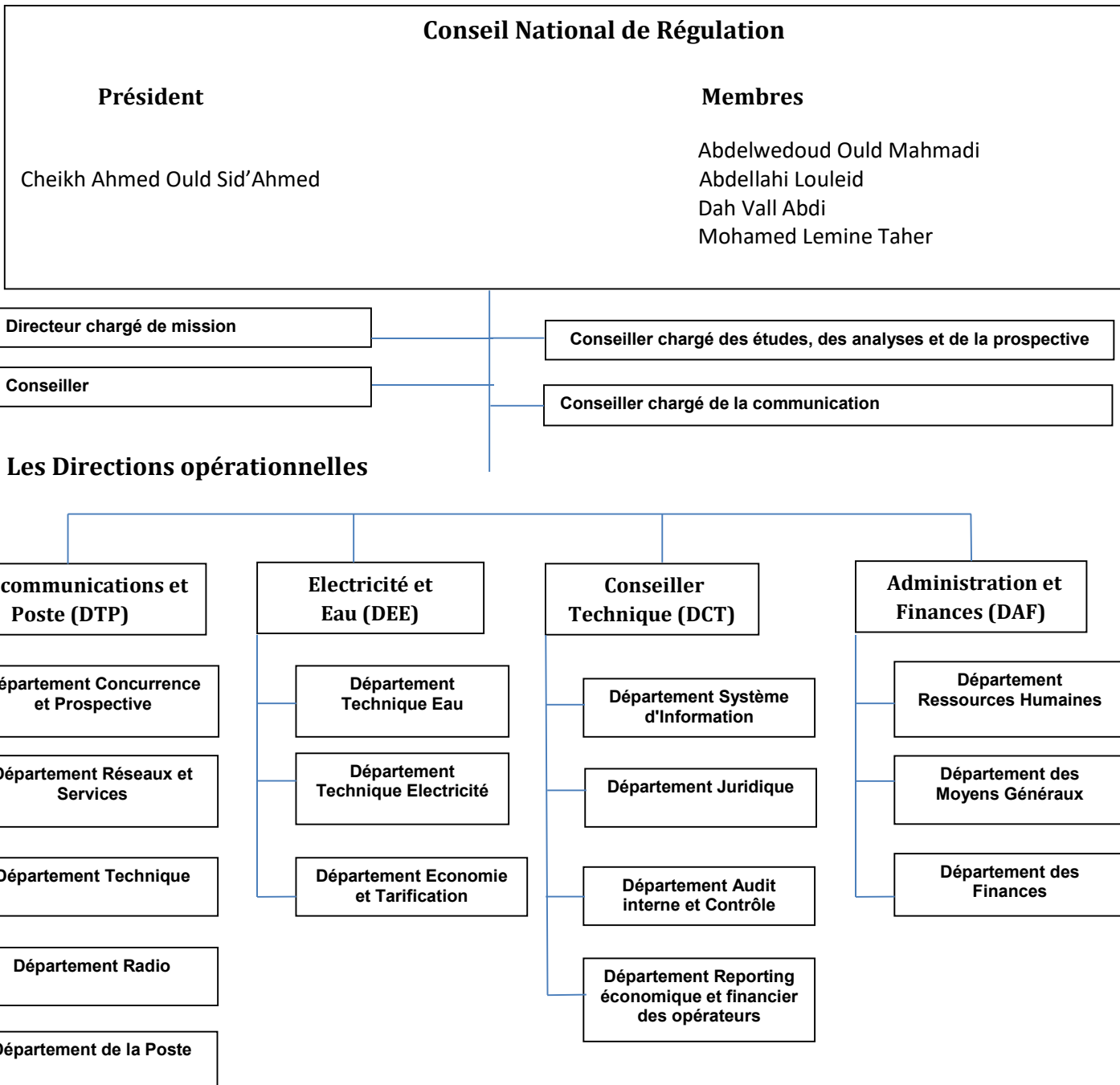
Enfin, l’ARE demeure consciente des nombreux défis qu’elle doit relever, et ne ménage aucun effort pour l’accomplissement de sa mission riche et complexe.

Cheikh Ahmed Ould Sid 'Ahmed

Chapitre 1 : Présentation de l'ARE

1-1- Organisation de l'ARE

L'Autorité de Régulation (ARE) est dirigée par un Conseil National de Régulation et des directions opérationnelles placées sous l'autorité du Président dudit conseil.



1-2-Administration et Finances

1-2-1- Ressources humaines

Au 31/12/2020, l'ARE emploie **123** personnes.

Effectif

La répartition de l'effectif est présentée dans les tableaux qui suivent :

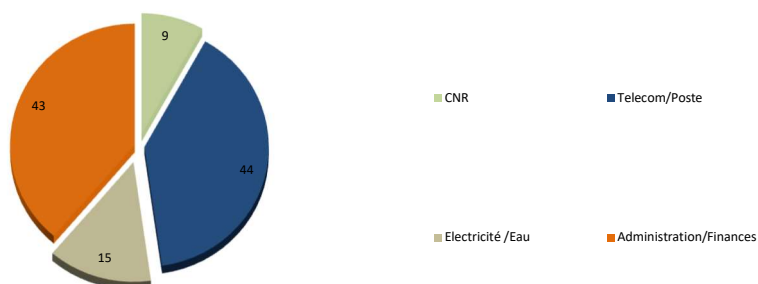
❖ Evolution des effectifs

Evolution des effectifs						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif	123	124	122	122	123	123
Evolution	0%	1%	-1%	0%	1%	0%

❖ Répartition par structure

Répartition des effectifs					
	CNR	DTP	Electricité / Eau	DCT	DAF
Effectif	9	56	13	11	34
Part en %	7%	46%	10%	9%	28%

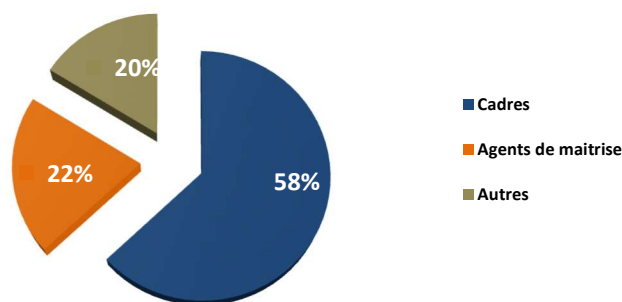
Effectif Par Entité



❖ Répartition par catégorie

Répartition par catégorie			
	Cadres	Agents de maîtrise	Autres
Effectif	71	25	27
Part en %	58%	20%	22%

Effectif par catégorie



Pour s'adapter au contexte de la pandémie COVID-19 qui a marqué l'année 2020, l'ARE a opté pour une nouvelle stratégie de gestion de ses ressources humaines, laquelle stratégie vise à garantir la continuité des services tout en assurant la santé et la sécurité de ses employés. C'est ainsi que le travail à distance a été instauré et les contacts physiques limités au strict nécessaire, avec la sensibilisation sur le respect des mesures barrières.

1-2-2-Finances

Conformément à la Loi, l'Autorité de Régulation élabore chaque année un budget annuel prévisionnel arrêté par le Conseil National de Régulation, en équilibre sur la base des prévisions de produits, de charges et de dépenses d'investissement. Les comptes sont approuvés par le CNR et certifiés par un commissaire aux comptes.

Les états financiers

Les états financiers au 31 décembre 2020 font ressortir un excédent de **13 196 740 MRU**. Les états financiers de l'exercice 2020 certifiés par le commissaire aux comptes figurent en annexe2.

1-2-3-Le Budget 2020

Le budget de l'exercice **2020** avait été arrêté à **457 141 218 MRU**.

Les principaux investissements réalisés en **2020** portent sur l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, notamment l'élaboration des études relatives à l'introduction de la 4G en Mauritanie, l'acquisition des logiciels métiers, construction et aménagement au siège et aux centres régionaux, acquisition de matériels d'exploitation, matériel informatique et mobilier de bureau.

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées des frais du personnel, des missions de contrôle liées aux activités de régulation, et celles des missions de représentation.

Ces rubriques représentent environ 80% des charges de l'exercice (hors dotations aux amortissements, provisions et charges exceptionnelles).

Les ressources principales de l'ARE proviennent :

- des redevances de régulation versées par les opérateurs de communications électroniques.
- des redevances d'utilisation des ressources rares (numérotation et fréquences)

L'évolution des produits de l'exercice 2020 est retracée ci-après :

Produits de l'exercice	2 019	2 020
Redevances Régulation TELECOM	172 501 644	175 189 902
Redevances utilisation des fréquences	89 334 340	91 860 165
Redevance de gestion du PNN	22 036 800	22 036 799
Redevance d'Homologation	21 200	30 100
Redevances du secteur postal	1 026 479	1 943 387
TOTAL	284 920 463	291 060 353

Il faut noter que jusqu'à 2020, le secteur des télécommunications reste quasiment le seul contributeur au financement de l'Autorité de Régulation.

Chapitre 2 : Secteur des communications électroniques

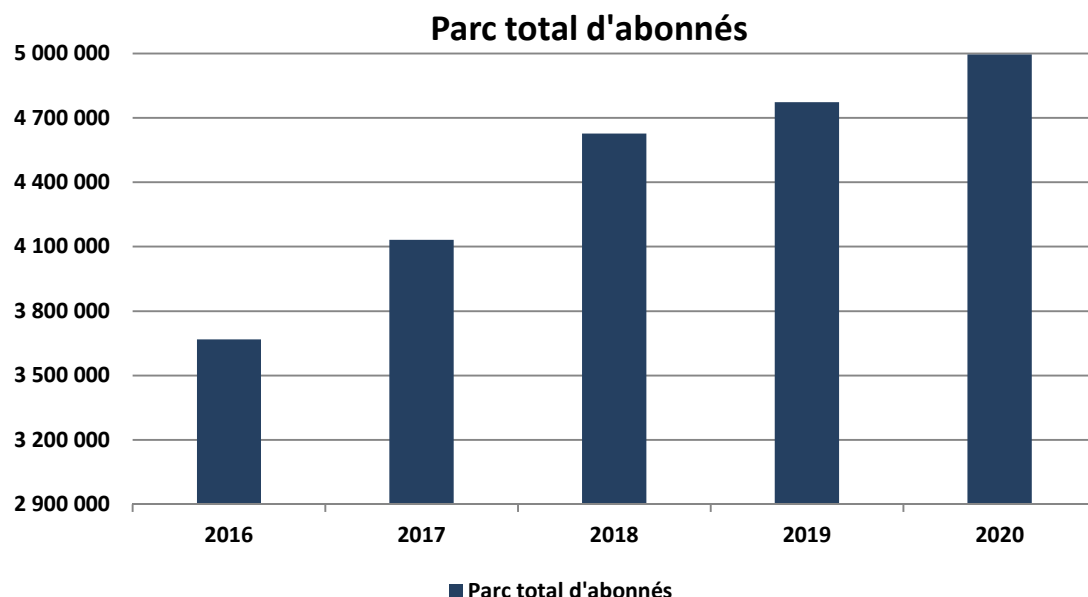
1. Observatoire des marchés

1.1. Evolution du marché global des communications électroniques

1.1.1. Evolution du parc total d'abonnés

Parc de la téléphonie fixe & mobile					
	2016	2017	2018	2019	2020
Actif ¹	3 667 363	4 131 214	4 626 461	4 772 658	4 994 670
Evolution		13%	12%	3%	5%
Taux de pénétration ²	96%	106%	119%	119%	119%

Source : Observatoire et ONS



Source : Observatoire

En 2020 le parc d'abonnés total à la téléphonie (fixe et mobile) enregistre une progression de 5% tiré par le segment mobile et augmente de 4,7 à 4,9 millions d'abonnés actifs. Le taux de pénétration se stabilise à près de 120% depuis 2018.

1.1.2. Evolution du parc total d'abonnés Internet

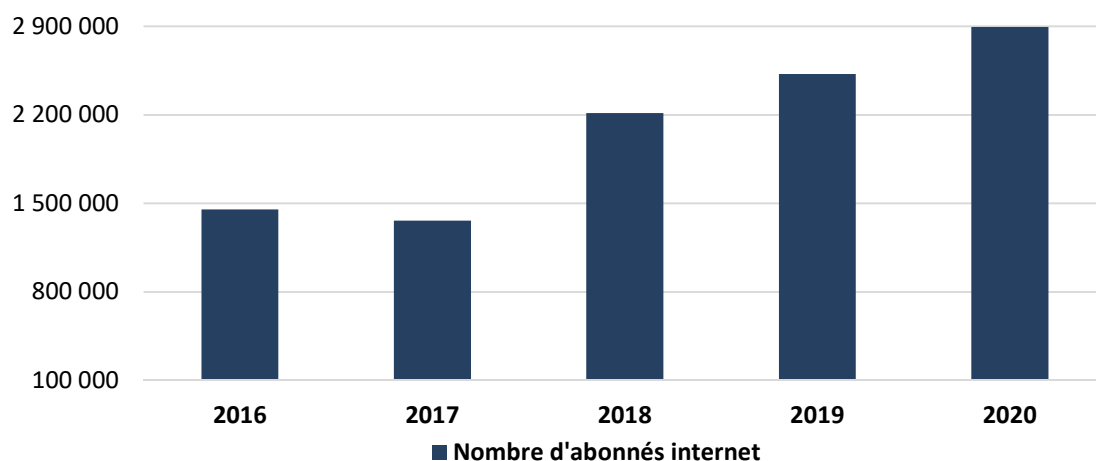
Parc total Internet

¹Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

²Taux de pénétration calculé sur la base d'une population en 2020 estimée à 4,2 millions d'habitants (ONS & USherbrooke).

	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnés Internet³	1 451 227	1 362 955	2 214 035	2 523 370	2 894 628
Evolution		-6%	62%	14%	15%
Taux de pénétration Internet	38%	35%	57%	63%	69%

Source : Observatoire et ONS



Source : Observatoire

Le parc internet total enregistre une augmentation de 15% en 2020 où il passe de 2,5 millions d'abonnés actifs en 2019 à 2,8 en 2020. Le taux de pénétration correspondant s'établissant à 69% en 2020 contre 63% en 2019.

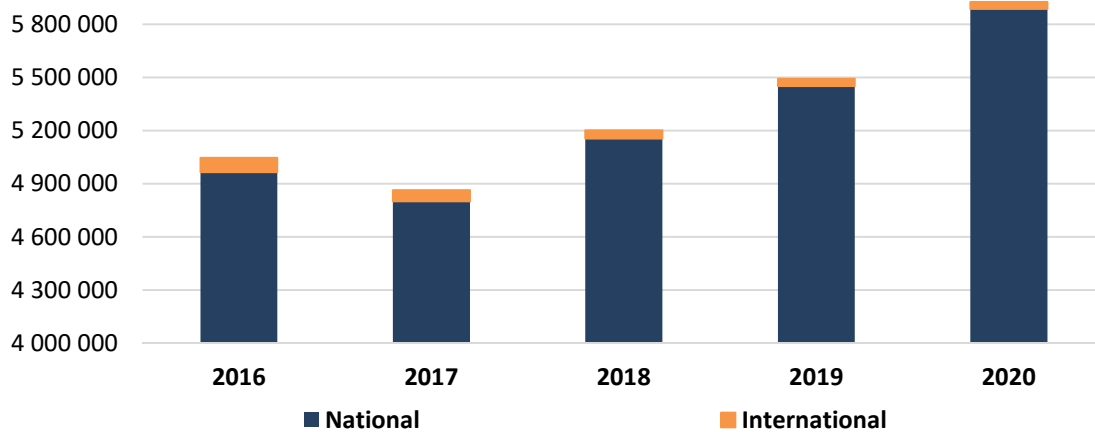
1.1.3. Evolution du trafic voix sortant total

Trafic sortant des réseaux fixe et mobile

En milliers de mn	2016	2017	2018	2019	2020
Total	5 047 281	4 863 288	5 202 934	5 493 407	5 927 337
Evolution		-4%	7%	5%	8%
National	4 965 119	4 800 168	5 155 675	5 452 378	5 829 608
Evolution		-3%	7%	6%	7%
International	82 162	63 120	47 258	41 029	40 363
Evolution		-23%	-25%	-13%	-2%

Source : Observatoire

³Selon l'ARE, un abonné internet est celui qui a établi au moins une connexion au cours des trois derniers mois.



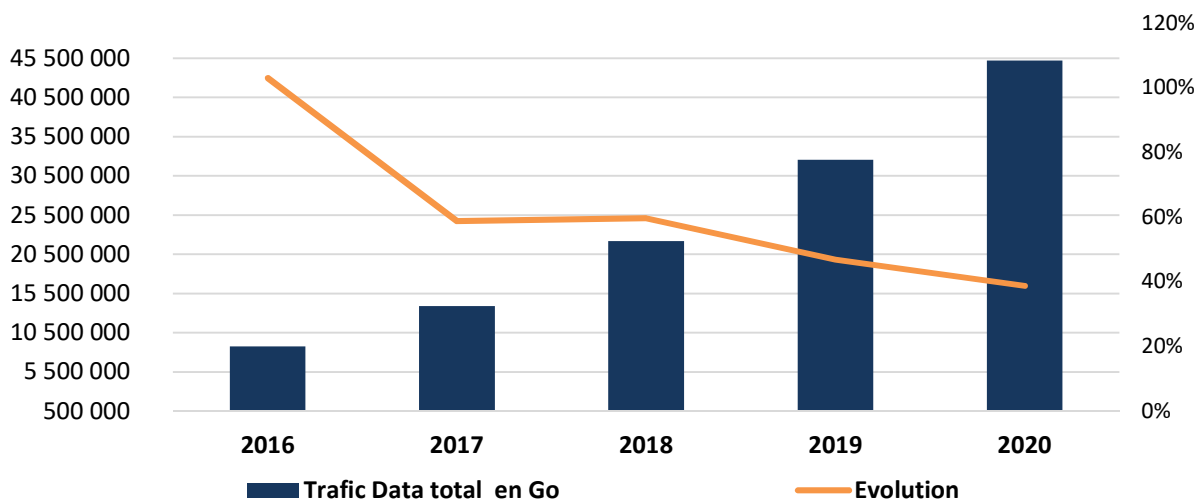
Source : Observatoire

Le trafic sortant total des réseaux fixes et mobiles continue sa croissance et enregistre une augmentation de 8% en 2020 contre 5% en 2019. Une croissance toujours tirée par celle du trafic national sortant.

1.1.4. Evolution du trafic Internet total

Trafic Data des réseaux fixe et mobile					
En Gigaoctet (Go)	2016	2017	2018	2019	2020
Total	8 747 461	13 888 531	22 167 496	32 563 390	45 190 937
Evolution	103%	59%	60%	47%	39%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

En 2020, Le trafic internet total des réseaux fixes et mobiles, toujours en croissance, enregistre une augmentation de 39%.

1.1.5. Evolution des indicateurs d'usage et de revenu moyens

Usage et revenus moyens					
	2016	2017	2018	2019	2020
Usage ⁴ sortant en Mn/ligne/mois	115	98	100	96	100
Evolution		-15%	2%	-4%	4%
Usage ⁵ Data Go/ligne/mois	0,50	0,85	0,83	1,07	1,30
Evolution		70%	-2%	29%	21%
ARPU ⁶ Sortant en UM/ligne/mois	135	133	154	117	96
Evolution		-2%	16%	-24%	-18%
ARPU ⁷ Data en UM/ligne/mois	48	68	60	96	115
Evolution		42%	-12%	60%	20%
ARPM ⁸ Sortant en UM/minute	1,2	1,3	1,2	1,2	0,87
Evolution		8%	-8%	0%	-27%
ARPG ⁹ Data en UM/Gigaoctet	96	80	72	89	88
Evolution		-17%	-10%	24%	-1%

Source : Observatoire

Ces indicateurs donnent une vue d'ensemble du marché des communications électroniques et permettent d'apprécier son potentiel de développement.

A la lumière des données ci-dessus on note :

- ☞ Une légère progression de l'usage de la voix (+4%)
- ☞ Une forte progression de l'usage data (+21%)
- ☞ Une baisse significative du revenu moyen issu de la voix par utilisateur (-18%)
- ☞ Une hausse significative de celui correspondant au trafic Data (+20%)
- ☞ Une forte baisse du revenu moyen par minute de trafic voix sortant (-27%)
- ☞ Et un revenu moyen par Gigaoctet quasiment au même niveau qu'en 2019 (-1%).

⁴ L'usage mensuel par client : obtenu en divisant le trafic sortant en minutes par le parc d'abonné par mois ;

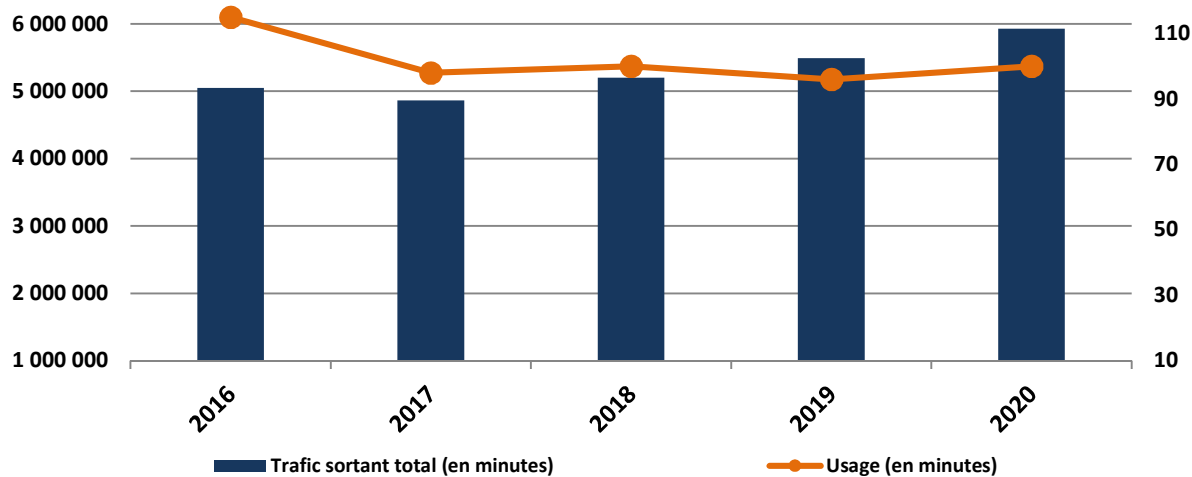
⁵ L'usage mensuel data par client : obtenu en divisant le trafic Data en Go par le parc d'abonné internet par mois ;

⁶ ARPU (Average Revenu Per User) sortant : est le Revenu Moyen Par Utilisateur du trafic sortant ;

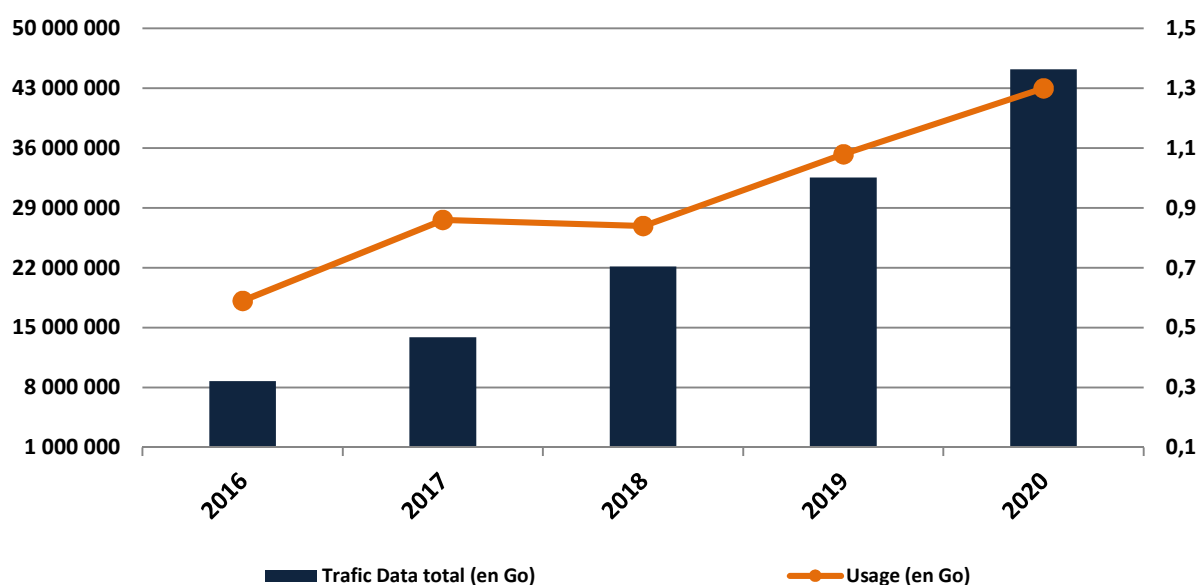
⁷ ARPU (Average Revenu Per User) data : est le Revenu Moyen Par Utilisateur du trafic Data ;

⁸ ARPM (Average Revenu Per Minute) sortant : est le Revenu Moyen Par Minute du trafic sortant ;

⁹ ARPG (Average Revenu Per Gigaoctet) : est le Revenu Moyen Par Gigaoctet du trafic Data.



Source : Observatoire



Source : Observatoire

1.1.6. Evolution du chiffre d'affaires total du secteur

Chiffre d'affaires total du secteur					
En millions MRU	2016	2017	2018	2019	2020
Total	8 602	9 128	9 429	9 524	9 789
Evolution		6%	3%	1%	3%
Dont chiffre d'affaires Voix	7 763	8 017	7 837	6 624	5 790
Evolution		3%	-2%	-15%	-13%
Dont chiffre d'affaires Data	839	1 111	1 592	2 900	3 999

Evolution

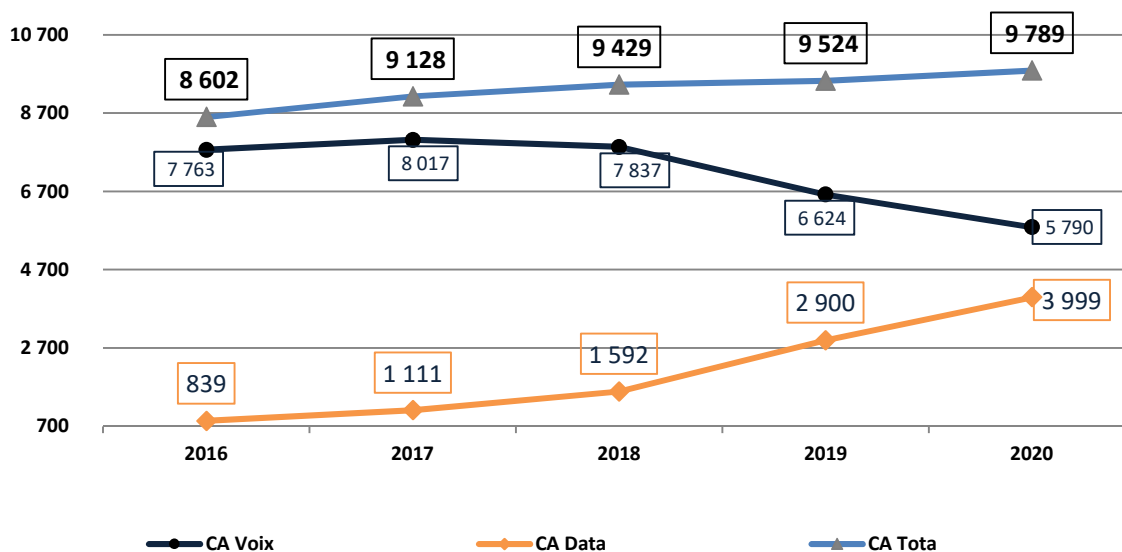
32%

43%

82%

38%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

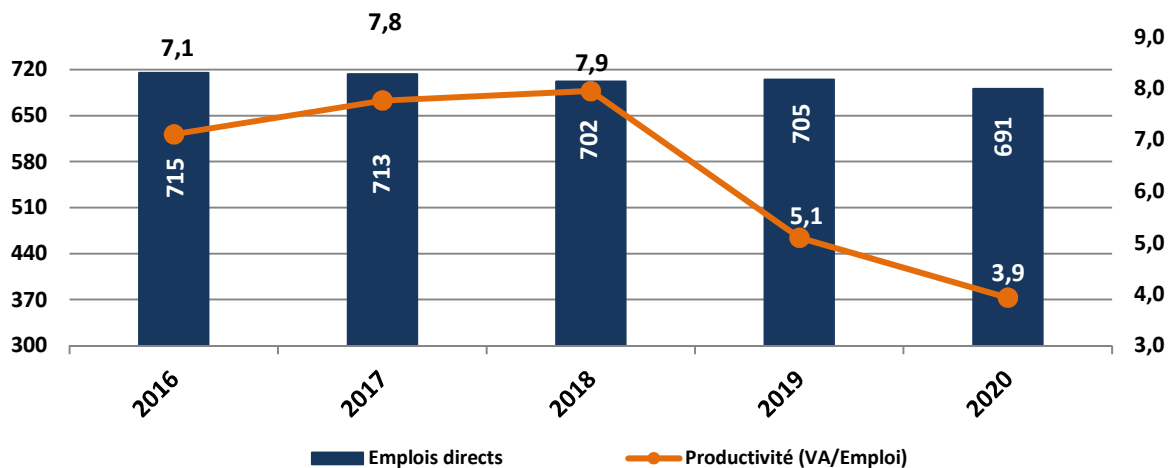
En 2020, le chiffre d'affaires total du secteur de télécommunications, porté par le segment de la téléphonie mobile (voix et Data), confirme sa croissance et enregistre 3% d'augmentation entre 2019 et 2020, passant de 9,5 à 9,8 Milliards MRU. Conformément à la tendance mondiale et des changements d'usage, le chiffre d'affaires de la data est en augmentation (+38%) tandis que celui de la voix est en baisse (-13%).

1.1.7. Evolution de l'emploi direct et de la productivité

Emplois directs dans le secteur

	2016	2017	2018	2019	2020
CDI & CDD	715	713	702	705	691
Evolution		0%	-2%	0%	-2%
Productivité en millions MRU	7,1	7,8	7,9	5,1	3,9
Evolution		10%	2%	-37%	-23%

Source : Observatoire



Source :

Observatoire

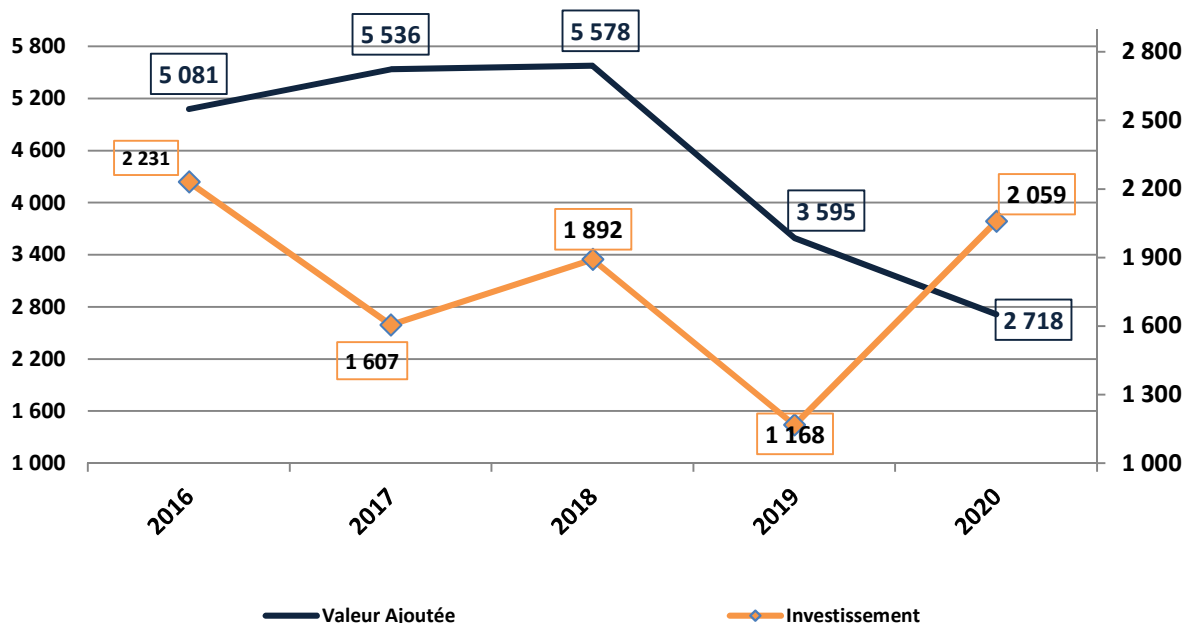
L'emploi direct du secteur enregistre une diminution de -2% pour s'établir à 691 employés en 2020. Un chiffre qui ne reflète qu'une réalité partielle étant donné que la prise en compte des sous-traitants et des détaillants induit un nombre d'emplois supérieur à une vingtaine de milliers.

S'agissant de la productivité, on observe une forte baisse depuis 2019 (-34%), pour s'établir à 3.9 millions MRU par employé en 2020. Cette diminution est due à la forte baisse supposée de la valeur ajoutée (-24%, Voir infra).

1.1.8. Evolution de l'Investissement et de la Valeur Ajoutée

Investissement & Valeur Ajoutée					
En millions UM	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	2 231	1 607	1 892	1 168	2 059
Evolution		-28%	18%	-38%	76%
Valeur Ajoutée	5 081	5 536	5 578	3 595	2 718
Evolution		9%	1%	-35%	-24

Source : Observatoire



Source : Observatoire

En 2020, l'investissement enregistre une forte augmentation pour dépasser les 2 Milliards MRU contre 1,1 en 2019, représentant 21% du chiffre d'affaires total du secteur. Un montant à corréliser avec les licences 4G accordées en 2020 et le renouvellement de la licence 2G de Mattel.

Par ailleurs, la valeur ajoutée du secteur continuerait sa baisse amorcée en 2019 pour ne représenter aujourd'hui que 28% de son chiffre d'affaires total.

1.2. Marché du fixe

1.2.1. Segment téléphonie fixe

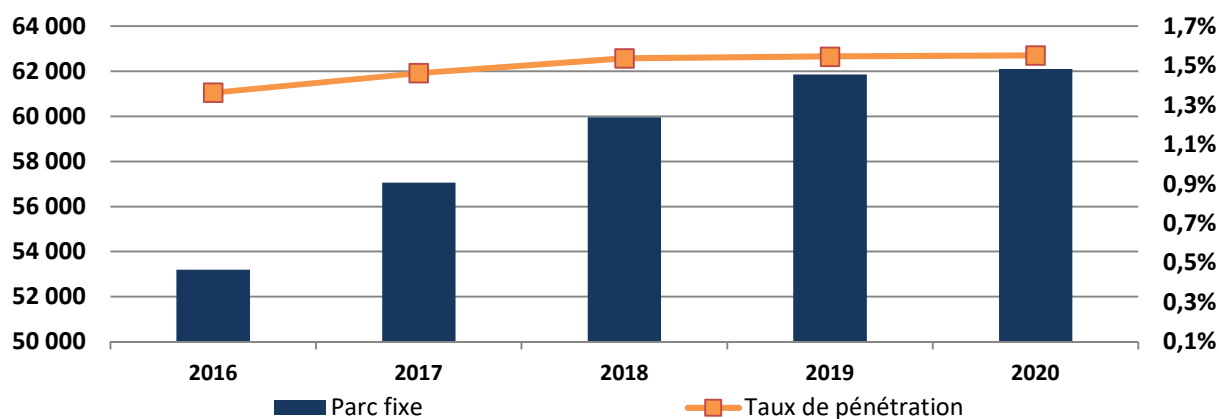
1.2.1.1. Evolution du parc d'abonnés à la téléphonie fixe

Parc d'abonnés à la téléphonie fixe					
	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs ¹⁰	53 191	57 057	59 959	61 858	62 099
Evolution		7%	5%	3%	0,4%
Taux de pénétration ¹¹	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

Source : Observatoire

¹⁰ Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

¹¹ Taux de pénétration calculé sur la base d'une population de 4,2 millions d'habitants.



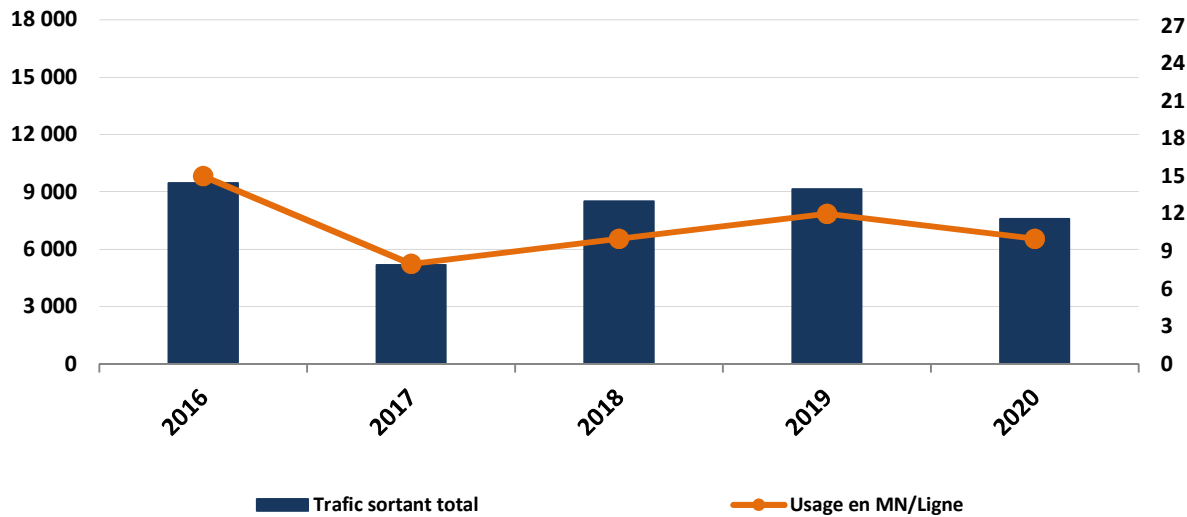
Source : Observatoire

Le parc global d'abonnés à la téléphonie fixe confirme sa tendance de croissance légère, passant de 61 858 en 2019 à 62 099 abonnés actifs en 2020, avec un taux de pénétration stagnant à 1,5%.

1.2.1.2. Evolution du trafic sortant des réseaux fixes

Trafic sortant du réseau fixe					
En milliers de minutes	2016	2017	2018	2019	2020
Total	9 462	5 185	8 517	9 150	7 586
Evolution		-45%	64%	7%	-17%
Usage en minutes /ligne/ mois	15	8	10	12	10
Evolution		-47%	25%	20%	-17%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

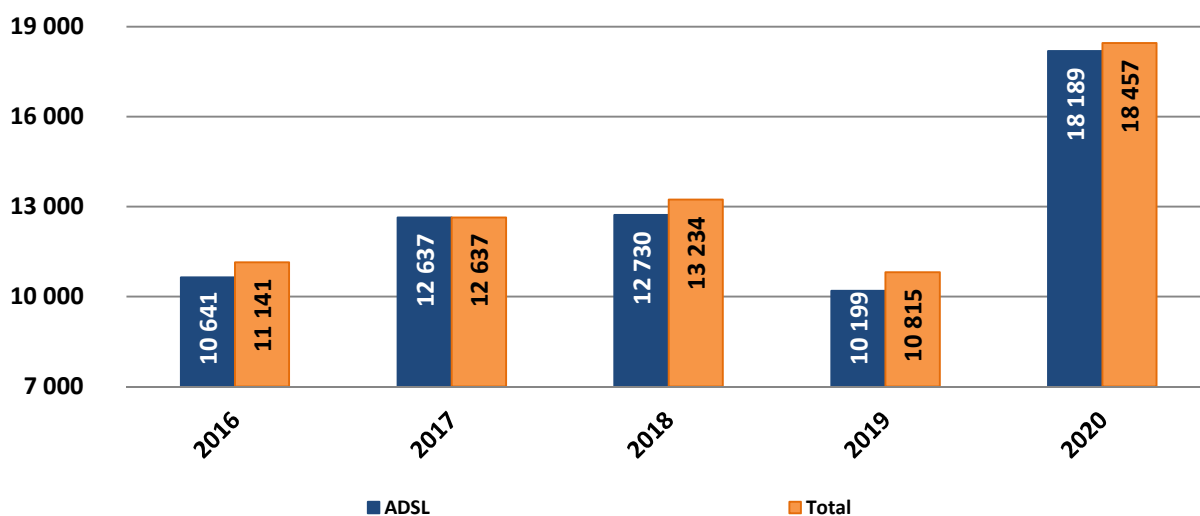
Le trafic sortant des réseaux de la téléphonie fixe connaît de nouveau une forte baisse (-17%), pour s'établir à 7,5 millions de minutes en 2020 contre 9,1 en 2019. L'usage moyen mensuel par ligne fixe se situe à 10 minutes par mois et par ligne contre 12 minutes par mois et par ligne l'année précédente.

1.2.2. Segment internet fixe

1.2.2.1. Evolution du parc d'abonnés à l'internet fixe

Parc d'abonnés à l'Internet fixe					
	2016	2017	2018	2019	2020
Total (RTC/CDMA128, LS, ADSL)	11 141	12 637	13 234	10 815	18 457
Evolution		13%	5%	-17%	71%
Taux de pénétration	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,5%

Source : Observatoire



Le parc Internet fixe enregistre une très forte augmentation (+71%), passant de 10 815 abonnés actifs en 2019 à 18 457 en 2020. Une croissance qui résulte de celle de la composante ADSL qui en constitue la grosse part depuis plusieurs années (98% en 2020).

Notons que ce niveau de pénétration est identique à la moyenne observée sur le continent africain.

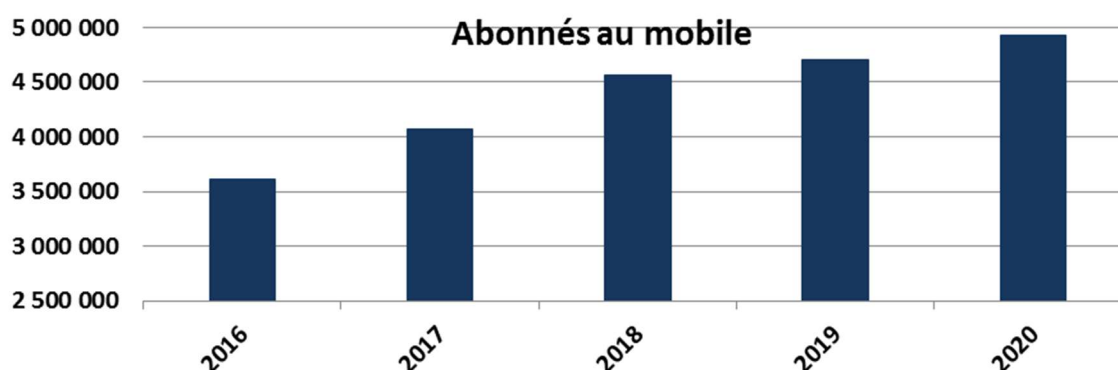
1.3. Marché du mobile

1.3.1. Segment téléphonie mobile

1.3.1.1. Evolution du parc d'abonnés à la téléphonie mobile

Parc d'abonnés à la téléphonie mobile ¹²					
	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs ¹³	3 614 172	4 074 157	4 566 502	4 710 800	4 932 571
Evolution		13%	12%	3%	5%
Taux de pénétration ¹⁴	95%	104%	117%	121%	117%

Source : Observatoire et ONS



Le parc actif d'abonnés à la téléphonie mobile pour l'année 2020, constitué principalement d'abonnés prépayés (99%), enregistre une augmentation de 5% contre 3% en 2019, passant de 4,7 millions d'abonnés actifs en 2019 à 4,9 en 2020 portant le taux de pénétration correspondant à 117%.

Le léger recul semblant n'en est pas un. En effet, le taux de 2019 a été calculé sur la base d'une population estimée à 4 millions. La prise en compte de chiffres plus récents publiés par l'ONS, où la population en 2019 est estimée à 4 077 347, ramène ledit taux à 115%.

¹² Cet indicateur exclut les abonnés mobiles inactifs.

¹³ Selon l'ARE, un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois.

¹⁴ Taux de pénétration calculé sur la base d'une population estimée en 2020 à 4,2 millions d'habitants (ONS & USherbrooke)

1.3.1.2. Benchmark du taux de pénétration du mobile en 2020

Région ou pays	2020
Mauritanie	117,0
Monde	105,0
Pays développés	133,4
Pays en développement	99,3
Afrique	82,3
Monde arabe	98,0
Asie pacifique	104,6
CEI (Communauté des États Indépendants)	148,2
Europe	122,7
Amérique	110,9

Source : UIT et observatoire

1.3.1.3. Evolution du trafic sortant voix et SMS des réseaux mobiles

1.3.1.3.1. Trafic voix

Trafic sortant des réseaux mobile					
En milliers de minutes	2016	2017	2018	2019	2020
Total	5 037 819	4 859 019	5 195 857	5 484 256	5 859 752
Evolution		-4%	7%	6%	7%
Vers National	4 958 609	4 796 971	5 149 733	5 443 806	5 822 623
Evolution		-3%	7%	6%	7%
Vers International	79 209	62 047	46 123	40 450	37 129
Evolution		-22%	-26%	-12%	-8%

Source : Observatoire

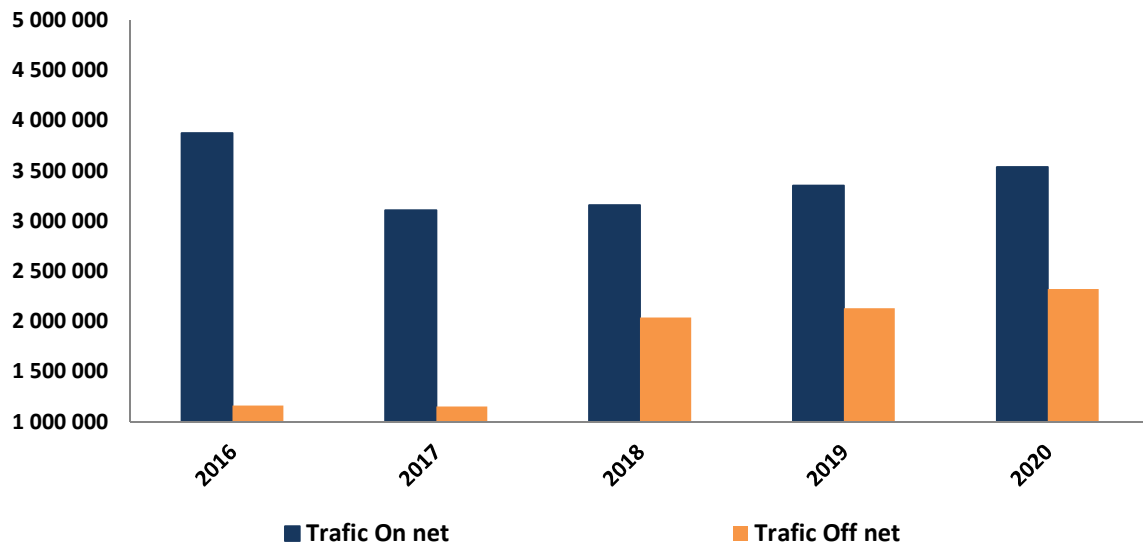
En 2020, le trafic voix sortant de la téléphonie mobile enregistre une croissance de 7% et passe de 5,4 à 5,8 milliards de minutes, une progression essentiellement portée par le trafic sortant national qui représente environ 99% du trafic total. Le trafic international sortant continue sa diminution sous la pression de la data et enregistre cette année une baisse de 8%.

1.3.1.3.2. Distribution On net / Off net du trafic sortant des réseaux mobiles

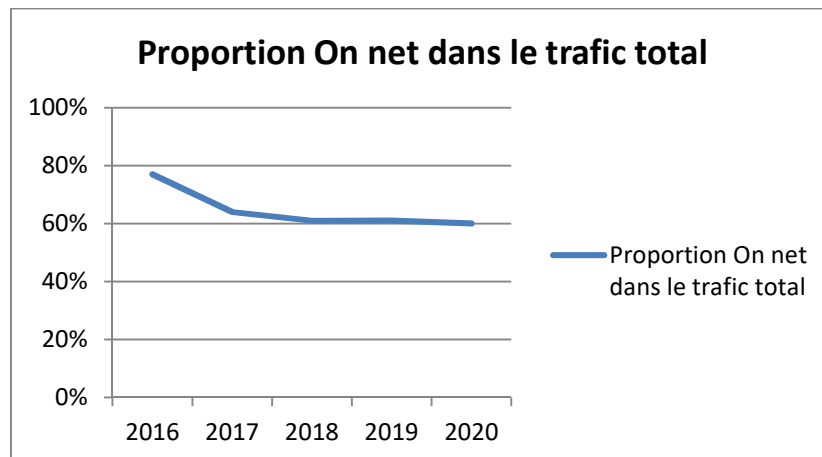
Distribution du trafic sortant

En milliers de minutes	2016	2017	2018	2019	2020
On net ¹⁵	3 876 337	3 106 186	3 158 870	3 352 497	3 536 386
Off net ¹⁶	1 161 481	1 152 832	2 036 987	2 131 758	2 323 366
Proportion On net dans le trafic total	77%	64%	61%	61%	60%

Source : Observatoire



Source : Observatoire



¹⁵ Le trafic est dit On net s'il s'écoule au sein du même réseau (même opérateur)

¹⁶ Le trafic est dit Of net s'il s'écoule entre deux réseaux distincts (2 opérateurs distincts)

La proportion du trafic On net dans le trafic sortant total confirme sa tendance à la baisse pour se situer à 60%. Une tendance à la baisse bénéfique au secteur et résultant de l'interdiction de la discrimination On net/Of net actée par la décision n° 32 de juin 2016 prise par le Conseil National de Régulation.

1.3.1.3.3. Trafic SMS

Trafic SMS					
En milliers	2016	2017	2018	2019	2020
Emis total	423 561	385 359	878 275	591 905	593 909
Evolution		-9%	128%	-33%	0%
Emis en national	415 169	373 985	874 725	588 847	591 590
Evolution		-10%	134%	-33%	0%
Dont On net	383 083	277 974	660 615	87 666	80 067
Evolution		-27%	138%	-87%	-9%
Emis vers l'international	8 391	11 373	3 550	3 057	2 319
Evolution		36%	-69%	-14%	-24%

Source : Observatoire

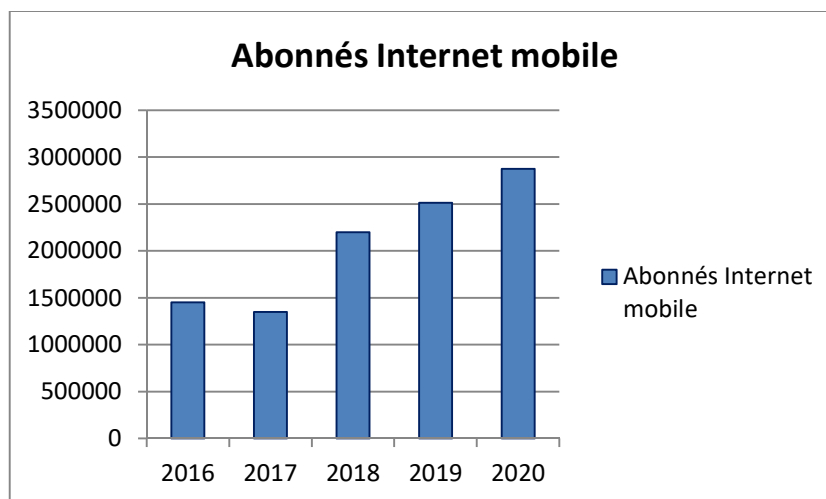
En 2020, le trafic SMS reste quasiment inchangé en quantité. Sa part internationale continue à baisser au profit des usages data.

1.3.2. Segment internet mobile

1.3.2.1. Evolution du parc d'abonnés à l'internet mobile

Parc d'abonnés à l'Internet mobile					
	2016	2017	2018	2019	2020
Total (3G, GPRS, EVDO et CDMA_1X)	1 451 155	1 350 318	2 200 813	2 513 141	2 876 171
Evolution		-7%	63%	14%	14%
Taux de pénétration Internet	38%	35%	56%	63%	69%

Source : Observatoire



Source : Observatoire

La diffusion de l'internet mobile poursuit sa hausse qui est de 14% cette année, portant le taux de pénétration à près de 70%.

1.3.2.2. Benchmark du taux de pénétration de l'internet mobile

Région ou pays	2020
Mauritanie	69
Monde	75,0
Pays développés	125,2
Pays en développement	65,1
Monde arabe	60,0
Asie pacifique	76,6
CEI (Communauté des États Indépendants)	87,7
Europe	99,9
Amérique	99,2

Source : UIT et observatoire

2. Suivi des obligations des opérateurs

Qualité de service

Les services de l'Autorité de Régulation ont effectué plusieurs missions de contrôle de la qualité des services voix et data, couvrant l'essentiel de nos villes, localités et axes routiers.

La première de ces missions a eu lieu du 05 février au 17 mars 2020, et a porté sur la qualité des services voix (2G) et internet mobile (3G) offerts par les opérateurs de communications électroniques. Elle a montré l'existence de

manquements, par rapport à certains des engagements prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs, dans plusieurs villes, localités et axes routiers, et ce pour les trois opérateurs Mattel, Mauritel et Chinguitel.

En conséquence, l’Autorité de Régulation a invité ces derniers à se conformer à leurs engagements en termes de qualité de service dans les villes, localités et axes routiers où ces manquements sont constatés, et ce dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de réception des lettres de mise en demeure qui leurs ont été adressées.

Suite à l’expiration de ce délai, l’Autorité de Régulation a effectué du 17 Avril au 22 mai 2020 une seconde mission de contrôle, et a pu constater à nouveau l’existence de manquements dans plusieurs de ces villes et localités. Compte tenu de cela et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles de l’article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, l’Autorité de Régulation a procédé à la notification de griefs aux opérateurs susmentionnés, les informant de son intention de leur appliquer des sanctions pécuniaires en raison des manquements constatés, tout en leur donnant la possibilité de consulter le dossier relatif afin de présenter leurs éventuelles observations, dans un délai de dix jours.

A l’expiration de ce délai, et après examen des réponses fournies, le CNR a décidé, lors de sa réunion du 17 juin 2020, les sanctions pécuniaires suivantes :

- Pour Mattel : Vingt-sept millions trois-cent-vingt-cinq mille quatre-cent-trente-trois Ouguiya (**27 325 433 MRU**) ;
- Pour Mauritel : Soixante-deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize Ouguiya (**62 099 796 MRU**) ;
- Pour Chinguitel : Six millions vingt-trois mille cent-vingt-six Ouguiya (**6 023 126 MRU**).

La dernière mission, effectuée du 19 septembre au 26 octobre 2020, montrera la persistance de manquements dans plusieurs villes, localités et axes routiers.

Après épuisement d’une procédure similaire à celle décrite ci-dessus, le CNR prononça, lors de sa réunion du 03 décembre 2020, les sanctions pécuniaires suivantes :

- Pour Mattel: Neuf millions deux-cent-vingt-six-mille trente-cinq Ouguiya (**9 226 035 MRU**) ;
- Pour Mauritel: Quarante-six millions six mille trois cent quatre-vingt-neuf Ouguiya (**46 006 389 MRU**) ;
- Pour Chinguitel: Trente-sept millions cinq-cent-quarante-trois-mille sept-cent-quatre-vingt-dix Ouguiya (**37 543 790 MRU**).

Le Montant total des sanctions pour 2020 s’est élevé à **188 224 569 MRU**, recouvré comme créances de l’Etat et versé au Trésor Public.

Couverture

Au niveau de la couverture, la principale évolution fut le lancement du service 4G dans la ville de Nouakchott par l’opérateur Mauritel.

Identification des abonnés

Dans le cadre de l’identification des abonnées, les services techniques de l’Autorité de Régulation ont organisé régulièrement des enquêtes afin de vérifier le respect des engagements des opérateurs et la conformité avec la réglementation en vigueur, notamment la décision du CNR n° 38 du 28 juin 2016.

Les services compétents de l’Autorité de Régulation ont effectué en 2020 une campagne nationale conjointe avec les opérateurs pour visiter et recenser toutes les infrastructures et sites des opérateurs, afin de vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur et de favoriser par le partage des infrastructures l’extension de la couverture dans des zones géographiques jusque-là mal desservies.

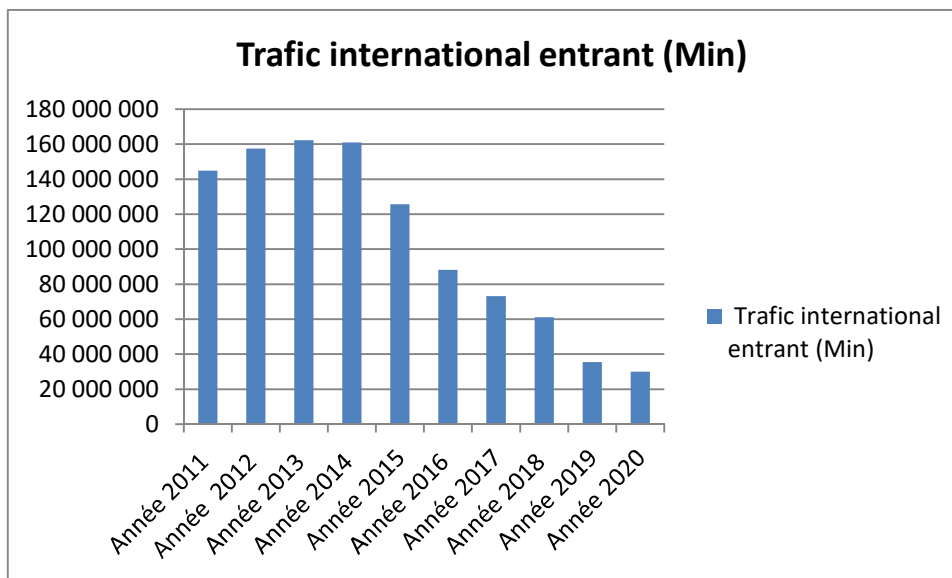
3. Interconnexion

Conformément à l’article 14 du décret n° 2014-066, l’Autorité de Régulation a publié les catalogues d’interconnexion et/ou d’accès des opérateurs Mattel, Mauritel, Chinguitel et IMT pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

4. Trafic International Entrant

Volumétrie du trafic international entrant en minutes :

Année	Trafic (min)	Evolution %
Année 2011	144 845 738	
Année 2012	157 503 236	9
Année 2013	162 306 061	3
Année 2014	161 084 427	-1
Année 2015	125 610 080	-22
Année 2016	88 191 529	-30
Année 2017	73 246 829	-17
Année 2018	61 039 593	-16
Année 2019	35 402 102	-42
Année 2020	29 970 795	-15



Part du revenu du trafic International entrant revenant à l'Etat :

Année	Part de l'Etat (MRU)
Année 2011	450 895 851
Année 2012	479 572 333
Année 2013	520 669 927
Année 2014	487 374 235
Année 2015	365 922 031
Année 2016	312 988 363
Année 2017	238 412 555
Année 2018	204 857 785
Année 2019	116 087 610
Année 2020	102 274 054

La part du revenu du trafic international entrant revenant à l'Etat, au titre de l'année 2020, s'élève à cent deux millions deux cent soixante-quatorze mille cinquante-quatre Ouguiyas MRU (102 274 054 MRU).

Lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude, menée en collaboration avec les opérateurs, a permis en 2020 d'identifier et de localiser 2 centres de détournement du trafic international entrant (bypass) au moyen de plateformes de SIMBOX. Les équipements utilisés ont été saisis par l'Autorité de Régulation et les responsables de ces fraudes transférés aux autorités judiciaires compétentes.

5. Ressources rares

Assignation de fréquences aux utilisateurs privés

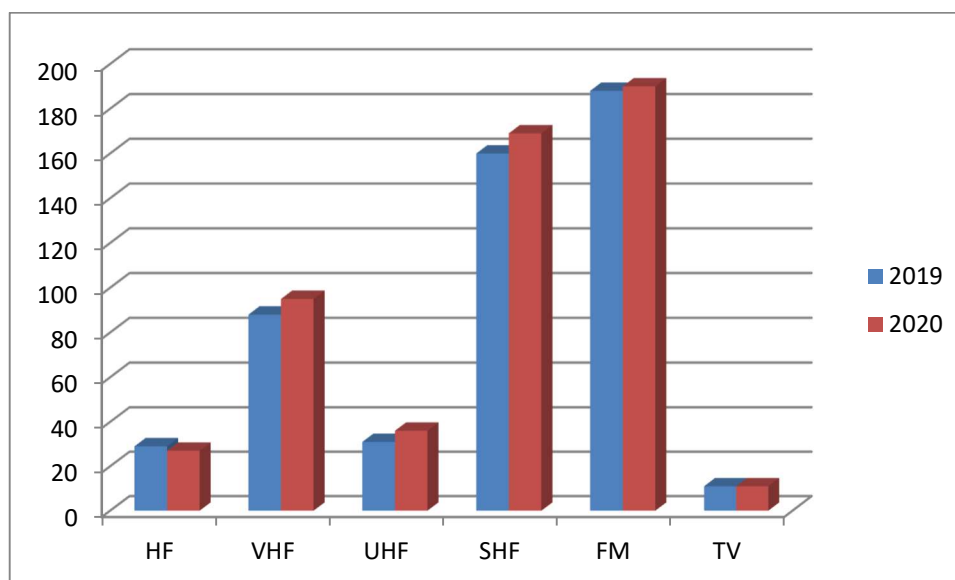
En 2020, l'Autorité de Régulation a instruit 421 demandes portant sur l'utilisation du spectre de fréquences, réparties comme suit :

- ❖ 280 demandes de renouvellement ;
- ❖ 122 nouvelles demandes d'autorisation ;
- ❖ 14 demandes de résiliation ;
- ❖ 03 demandes de cession ;
- ❖ 02 demandes de réclamation.

Ces demandes concernent les bandes ci-dessous :

Assignation par bande de fréquences (renouvellement nouvelle attribution)	2019	2020
HF	029	027
VHF	088	095
UHF	031	036
SHF	160	169
FM	188	190
TV	011	011
Total	507	528

Le graphique suivant présente les assignations de fréquences pour 2019 et 2020 :



Le nombre de fréquences assignées aux utilisateurs privés est passé de 507 en 2019 à 528 en 2020 soit une croissance de 4% due à l'augmentation des demandes de fréquences dans les bandes FM, VHF, UHF et SHF.

Notification des fréquences à l'UIT

En 2020, 31 fiches de notification de type T01 correspondant à des fréquences pour la radiodiffusion sonore ont été notifiées par les Administrations du Maroc et d'Espagne, dont 23 ont eu un accord favorable et 8 un avis défavorable. Ce à la suite du processus de coordination entamé avec les Administrations ayant publié ces notifications.

Contrôle du spectre

Le contrôle du spectre de fréquences a connu en 2020 la réalisation des missions de contrôle suivantes :

A-Recensement des installations radioélectriques terrestres

En 2020, une mission effectuée à l'intérieur du pays, dans la période du 20 septembre au 13 octobre 2020, a permis de recenser 1977 équipements radioélectriques dont 188 non autorisés. Ces équipements sont répartis comme suit :

- 40 stations VSAT, dont 28 non autorisées
- 324 stations BLR, dont 53 non autorisées
- 05 stations fixes HF, dont 02 non autorisées
- 26 stations fixes UHF autorisées
- 55 stations VHF, dont 11 non autorisées
- 1052 stations mobiles (sur véhicule), dont 37 non autorisées
- 450 appareils portatifs (V/UHF), dont 57 non autorisés
- 08 liaisons FH autorisées
- 17 stations AP Wifi autorisées.

B-Mission de recensement des installations radioélectriques à bord des navires du 14 au 30/10/2020.

Se déroulant du 14 au 30 octobre 2020, cette mission a permis de recenser:

1. 1564 équipements radioélectriques à bord de 205 bateaux de pêche industrielle dont 44 ne sont pas autorisés ;
2. 483 équipements radioélectriques à bord de 161 bateaux de pêche artisanale dont 04 bateaux autorisés;
3. 120 équipements radioélectriques non autorisés à bord de 40 bateaux de pêche artisanale exploités par une seule société.

L'absence des équipages de 39 bateaux en rade a empêché le recensement et le contrôle des éventuels équipements radioélectriques situés à leur bord.

6. Homologation

Durant l'année 2020, l'ARE a délivré 180 certificats d'agrément des équipements terminaux et installations radioélectriques.

7. Bilan des licences et autorisations générales

- ☞ Renouvellement de la licence 2G de Mattel pour une durée de 2 ans, après un premier renouvellement pour 5 ans intervenu en 2015;

- ☞ Attribution de 3 nouvelles licences 4G au profit des trois opérateurs Mattel, Mauritel et Chinguitel pour une durée de 10 ans ;
- ☞ Octroi de 2 autorisations générales à 2 opérateurs en vue de la fourniture de services à valeur ajoutée via l'utilisation des capacités des opérateurs de réseaux ouverts au public.

Les arrêtés et cahiers de charges relatifs à ces attributions sont accessibles sur le site web de l'ARE www.are.mr.

8. Divers

Participation à l'effort national dans la lutte contre le Covid-19

Apparue dans notre pays en mars 2020, la pandémie du Covid-19 a vite rencontré chez nos plus hautes autorités une prise de conscience proactive et suscité chez elles une réaction vigoureuse.

C'est dans ce contexte que notre institution a mené une série d'actions conformes à l'orientation nationale et entrantes dans son champ de compétence, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- La participation au fonds de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus ;
- Le respect des consignes des autorités sanitaires et l'application des moyens de protection comme la distanciation sociale, le port des masques, l'hygiène, le nettoyage et la désinfection des locaux ;
- La réorganisation du travail pour respecter les règles de distanciation;
- La promotion des correspondances par voie électronique pour le dépôt et le traitement des demandes.
- L'invitation des opérateurs à :
 - participer au fonds de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus ;
 - favoriser la recharge à distance et à donner la possibilité aux consommateurs d'activer toutes les offres promotionnelles à partir du crédit principal ;
 - participer aux campagnes nationales de sensibilisation par la diffusion des messages SMS.

Chapitre 3 - Secteur des postes

L'année 2020 est une année particulière, marquée par la pandémie du Covid 19, et le secteur postal n'a pas été épargné par ses conséquences directes ou indirectes.

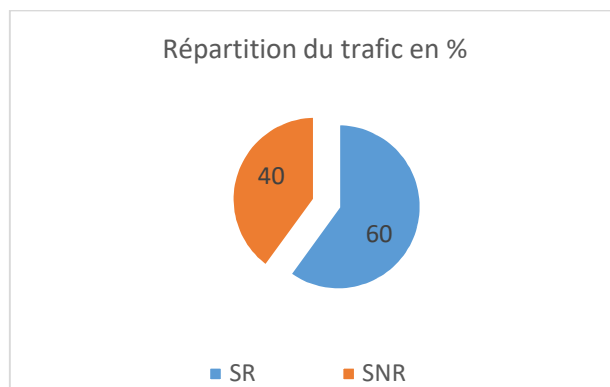
La situation du secteur en cette année est la suivante :

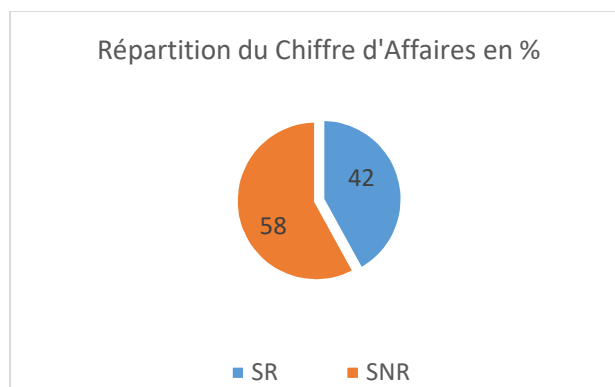
- ☞ 01 opérateur historique (Mauripost), fournisseur du Service Postal Universel (SPU), détient plus de 75% du chiffre d'affaires et 78 % du trafic global contre 75% pour les deux en 2019.
- ☞ 04 opérateurs privés : DHL, Transac/UPS, SOGECO et NEM/Fedex, qui se partagent le reste des parts de marché et qui fournissent des services postaux non réservés.

3-1-Observatoire des marchés

Le Marché en 2020

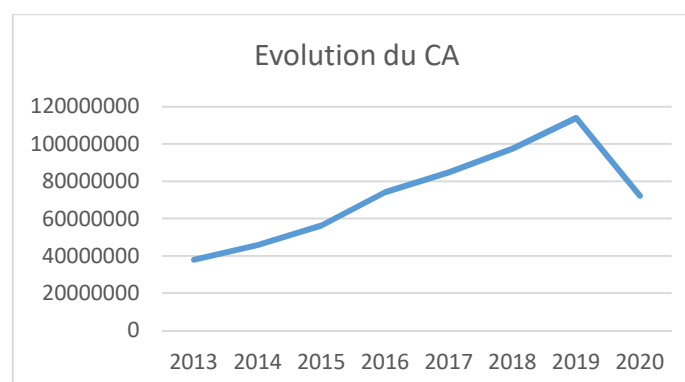
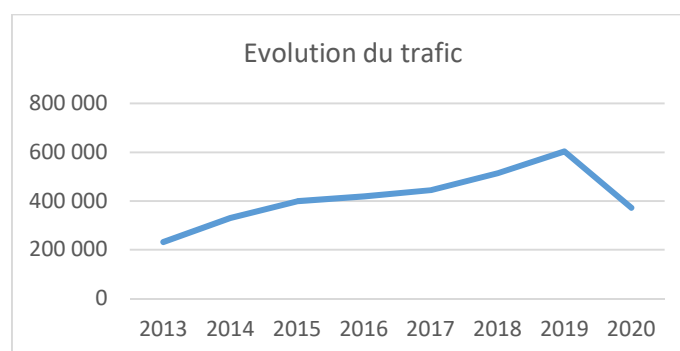
	Trafic	%	Chiffre d'affaires	%
Secteur Réservé (SR)	224 007	60	30 654 235	42
Secteur Non Réservé (SNR)	149 385	40	41 646 196	58
Total	373 392		72 300 431	





Evolution du marché

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trafic	232 526	331 196	398 828	418 770	445 797	515 315	604 612	373 392
CA (MRU)	38 007 264	45 842 963	56 392 885	74 143 493	84 843 493	97 570 017	114 105 520	72 300 431



En 2020 le secteur a connu une chute de l'ordre de 38% au niveau du trafic et de 37% au niveau du CA.

Le tableau ci-dessous retrace l'historique de cette évolution :

Année	Evolution annuelle	
	Trafic	CA
2013	58%	80%
2014	42%	21%
2015	20%	23%
2016	5%	31%
2017	6%	14%
2018	15%	15%
2019	17%	17%
2020	-38%	-36%

3-2-Les agréments

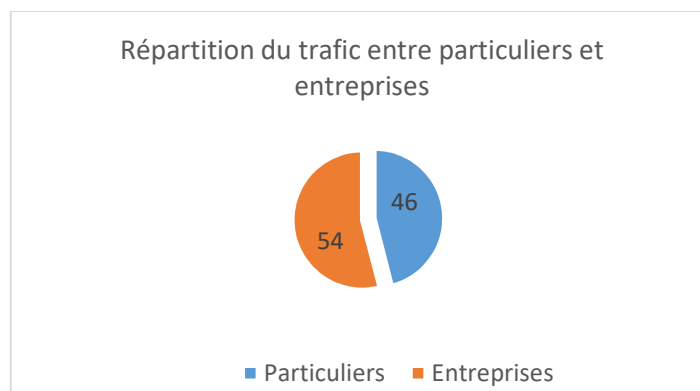
L'année 2020 n'a pas connu l'octroi d'un nouvel agrément, cependant le processus de renouvellement d'agréments de deux opérateurs a été entamé, à savoir DHL et TRANSAC/UPS.

3-3-Classification socioprofessionnelle

Répartition du trafic entre particuliers et entreprises

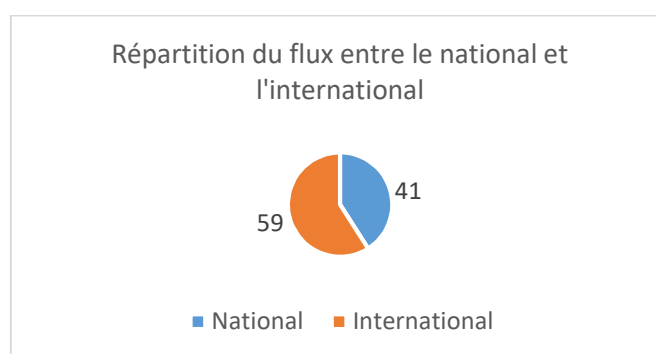
	2019	2020
Particuliers	47%	46%
Entreprises	53%	54%

La répartition reste pratiquement la même les deux années.



Flux du courrier

Destination	Trafic	%
National	153 091	41
International	220 301	59
Total	373 392	100



3-4-Emploi

L'année 2020 n'a pas connu d'évolution majeure au niveau de l'emploi et Mauripost demeure l'employeur principal.

3-5-Couverture territoriale

La couverture n'a pas connu d'évolution en 2020.

	Mauripost	Autres opérateurs	Total
Bureaux	33	7	40
Points postaux	4	0	4
Total	37	7	44

Chapitre 4 - Secteur de l'électricité

4-1-Aperçu général

Le secteur de l'électricité en Mauritanie est régi par trois lois qui définissent les principes de fonctionnement du système et organisent les rapports entre les différents acteurs du secteur : le Ministère en charge de l'Energie, l'Autorité de Régulation, la Somelec, l'ADER, les Déléataires, et les Auto producteurs (SNIM, KINROSS TASTI, MCM, CIMENTERIES, PECHE,....).

L'opérateur historique, en l'occurrence Somelec, possédant le monopole de la production, du transport, de la distribution, de l'achat et de la vente de l'électricité en milieu urbain et périurbain sur la totalité du territoire national, est sous Contrat-Programme avec l'Etat. Ses activités sur l'étendue de son périmètre ne sont pas actuellement régulées.

Depuis la création de l'Autorité de Régulation, la régulation du secteur électrique ne porte que sur les activités des opérateurs privés, notamment les Déléataires. Ceux-ci assurent ce service public en milieu rural à travers des licences de Délégation du Service Public de l'Electricité (DSPE).

En 2020, la DSPE ne s'est pas vue déployée dans de nouvelles localités. En effet, l'application de la loi 2017-006 du 1er février 2017 relative au Partenariat Public Privé, n'ayant pas exclu le secteur de l'électricité déjà régulé, est toujours en vigueur et freine les activités de la DSPE.

L'absence d'un mécanisme fiable permettant le paiement des subventions des opérateurs dans les délais réglementaires reste le problème fondamental qui affecte la situation financière des délégataires, en particulier leur capacité à garantir les stocks de consommables indispensables à la continuité du service.

Enfin, notons quelques retraits et attributions de licences et la généralisation du transfert de la mission de grosse maintenance aux délégataires, notamment celle relative aux réseaux Moyenne Tension de Belgherbane et ses 11 localités annexes. Un transfert qui a pratiquement résolu les fréquents arrêts du service affectant ce réseau qui traîne depuis sa mise en service plusieurs problèmes de conception. Le renouvellement des équipements en fin de vie, demeurant sous la responsabilité du Ministère en charge de l'électricité, nécessite plus d'attention pour garantir la continuité du service.

4-2-Rappel du cadre légal et institutionnel du secteur de l'électricité

Le cadre légal

Les différentes lois qui gèrent le secteur sont:

- La loi N° 2001 – 18 du 25 janvier 2001, portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle.
- La loi N° 2001 – 019 du 25 janvier 2001 portant code de l'électricité ;
- La loi 2017-006 du 1^{er} février 2017 relative au Partenariat Public Privé ;

Elles prévoient les procédures d'octroi de licences de production, de distribution ou de vente de l'électricité ainsi que les procédures de contrôle et de suivi de ces licences à travers un cahier des charges qui définit les obligations et droits des parties engagées.

L'organisation

Le paysage actuel du secteur est composé des acteurs suivants :

- ☞ Le Ministère en charge de l'électricité

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (MPME), élabore, met en œuvre et suit l'exécution des politiques, stratégies et programmes de l'Etat dans le secteur de l'Electricité. Dans ce cadre il assure les missions de planification et normalisation des activités du secteur, l'octroi et la modification des licences ainsi que l'homologation des tarifs sur proposition de l'ARE.

- ☞ L'Autorité de Régulation (ARE)

Organe indépendant de régulation multisectorielle, l'ARE est chargée de la régulation des activités exercées sur le territoire mauritanien dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et de la poste. Dans ce cadre, l'ARE veille à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité et le contrôle des obligations émanant des cahiers des charges (CdC);

- ☞ La Société Mauritanienne de l'Electricité (SOMELEC)

C'est l'opérateur historique mis sous Contrat-Programme avec l'Etat. Elle est née en 2001 de la scission de la SONELEC (Société Nationale d'Eau et d'Électricité) créée en 1975, et possède le monopole de la production, du transport, de la distribution, de l'achat et de la vente de l'électricité en milieu urbain et périurbain sur la totalité du territoire national.

- ☞ Les Déléataires de Service Public d'Electricité: opérateurs privés recrutés par le MPME sur la base d'un appel à concurrence conduit par l'ARE.
- ☞ Les Autoproducteurs qui sont essentiellement constitués par les miniers et les industriels.

4-3-Délégation du service public de l'électricité (DSPE)

Rappelons que la Délégation du Service Public de l'Electricité(DSPE) est un acte par lequel, l'état confie la gestion du service public d'électricité (production, distribution et vente) à un opérateur privé dont la rémunération est liée aux résultats du service. Les licences prévues pour cette activité sont délivrées par le Ministre en charge de l'électricité sur proposition de l'ARE.

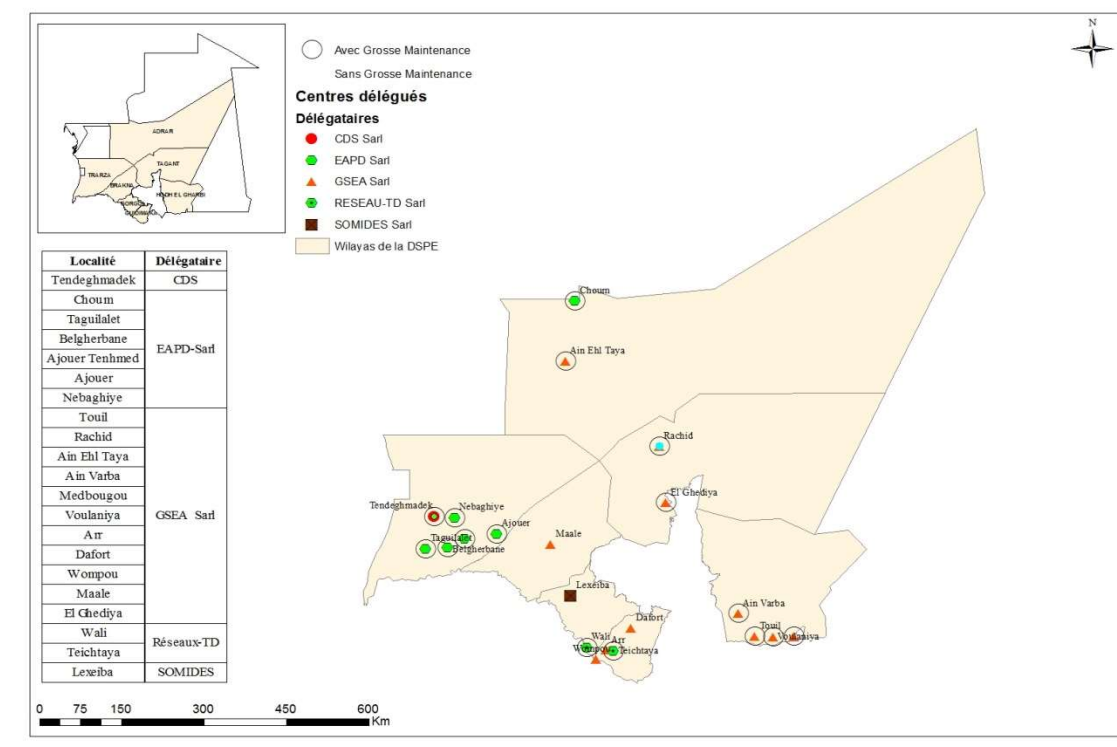
Pour l'année 2020, le bilan de la DSPE se résume comme suit :

- Un total de 21 sites délégués repartis entre cinq (5) déléataires ;
- Un total de 9 165 abonnés soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente ;
- Une puissance installée opérationnelle de 5 598 kVA (dont 2% solaire), soit une augmentation de 11% par rapport l'année précédente ;
- Une énergie totale produite de 5 705 666 kWh (dont 1% solaire) soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente ;
- Un taux de perte technico-commercial de 20% contre 25% l'année précédente ;

- Une recette globale de 53 723 796 MRU soit une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente ;
- Une charge globale de 108 960 891 MRU soit une augmentation de 29% par rapport à l'année précédente (dont 76% représentent les charges liées au gasoil) ;
- Une subvention globale de 55 389 943 MRU soit une augmentation de 42% par rapport l'année précédente ;
- Un rapport Subvention/Charge de 51% soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente;
- Un coût de revient du kWh vendu de 23,83 MRU soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

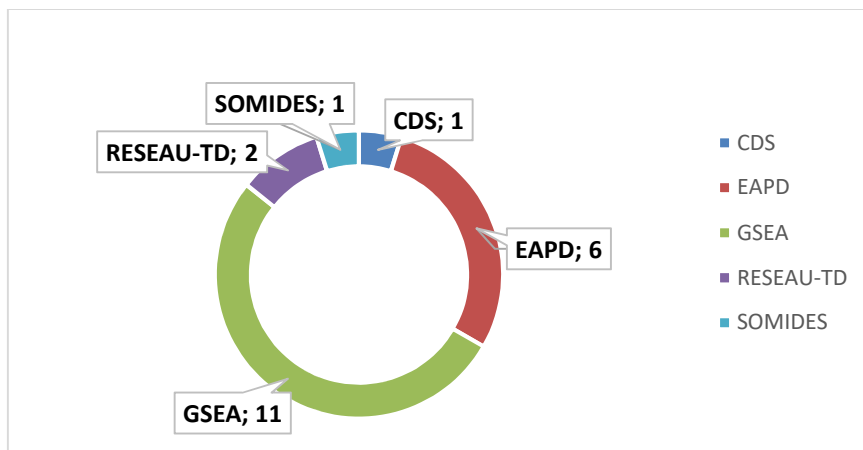
Bilan technique global de la DSPE

Cartographie des sites :



Sites délégués :

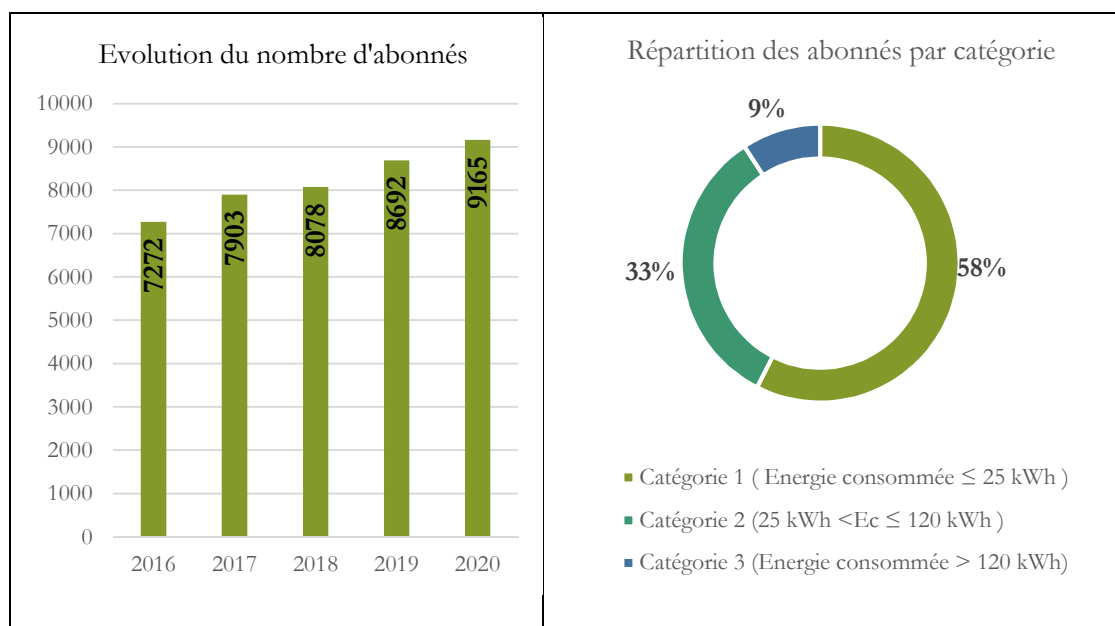
Les sites de la DSPE sont au nombre de 21, générant près d'une centaine d'emplois, et repartis comme le montre la figure ci-dessous.



Attribution, retrait et modification de licences

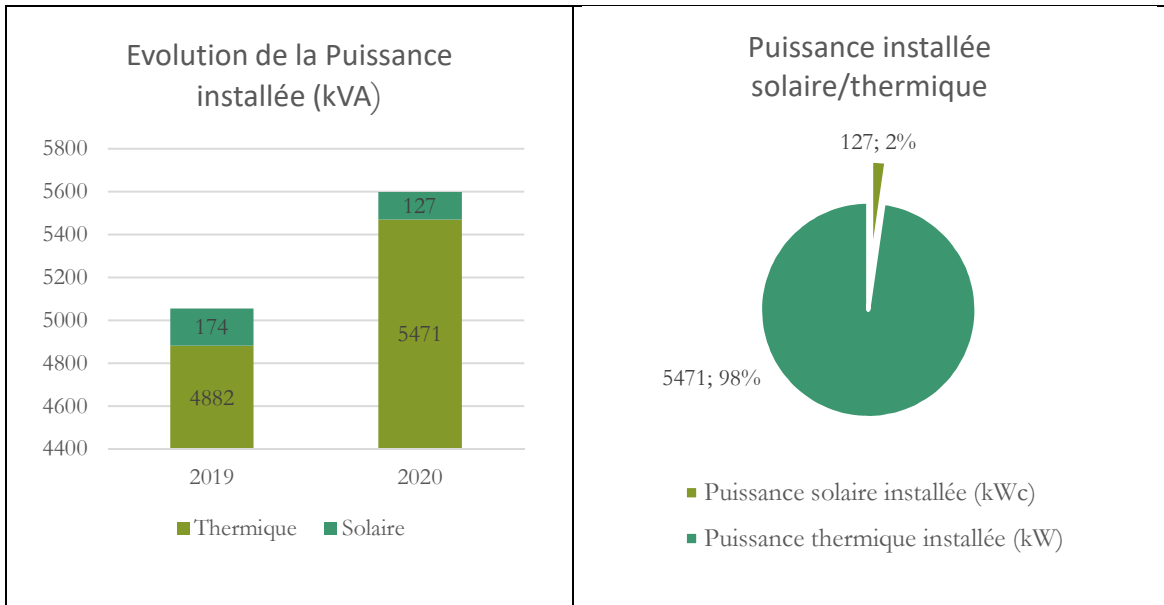
- Attribution de la licence n°43 à EAPD Sarl pour la DSPE dans la localité de Nebaghiye ;
- Attribution de la licence n°44 à EAPD Sarl pour la DSPE dans la localité d’Ajouer ;
- Retrait de la licence n°30 de MKH/TILIMSI pour la DSPE du lot des localités de Wompou, Arr et Dafort;

Evolution du nombre d’abonnés



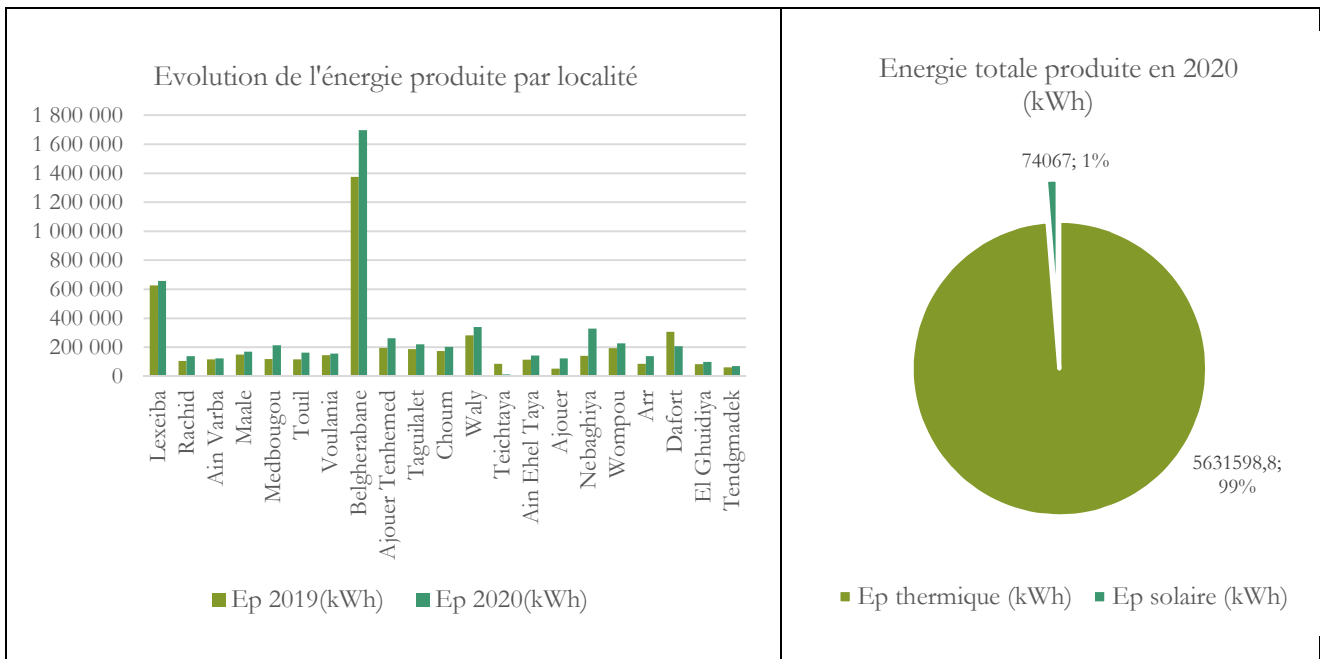
On observe une évolution de 5% du nombre d’abonnés par rapport à l’année précédente.

Puissance installée



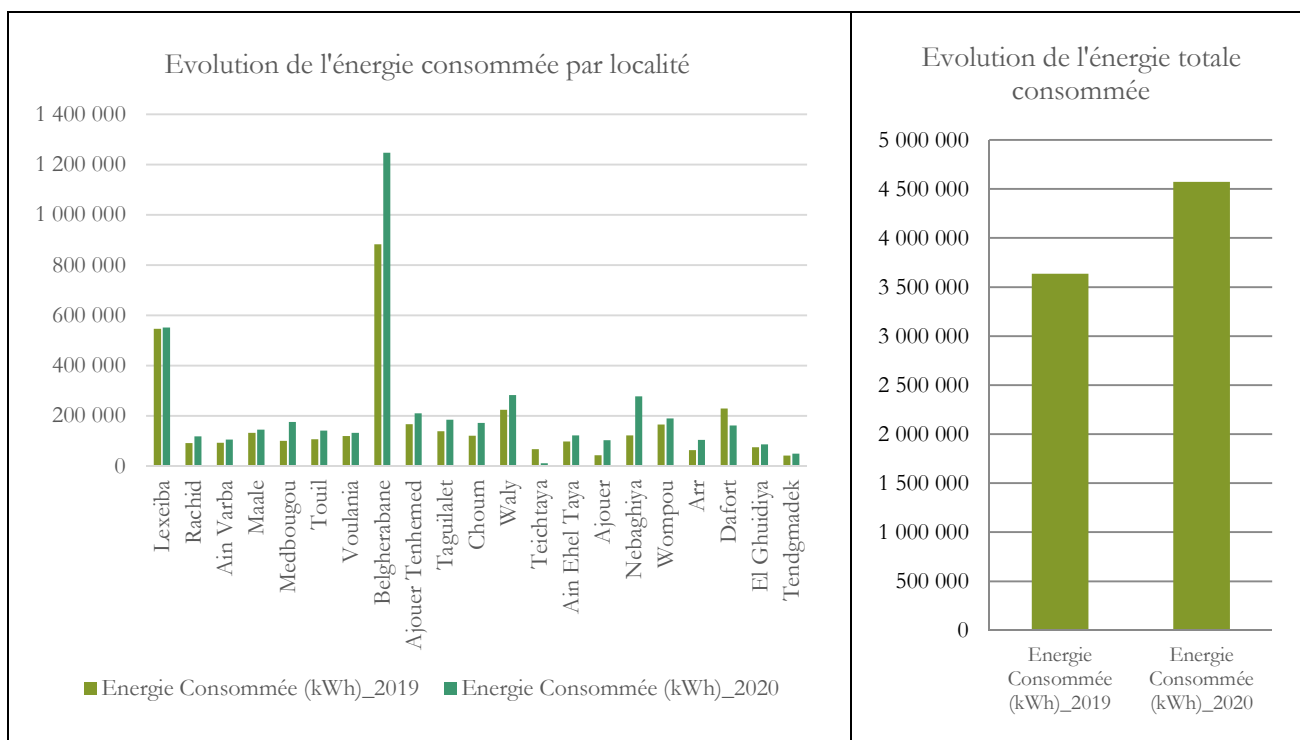
On note une évolution de 11% de la puissance totale installée par rapport à l'année précédente. Ces valeurs représentent uniquement les puissances des unités de production opérationnelles. Les sources de production amorties et retirées du service (pratiquement 3 600 kVA) ne sont pas prises en compte. La majorité des systèmes solaires a été mise en arrêt par vieillissement des parcs de batterie ou par l'incapacité à supporter la charge (Nebaghaye, Maale, Ain Ehl Taya et Elghediye).

Production



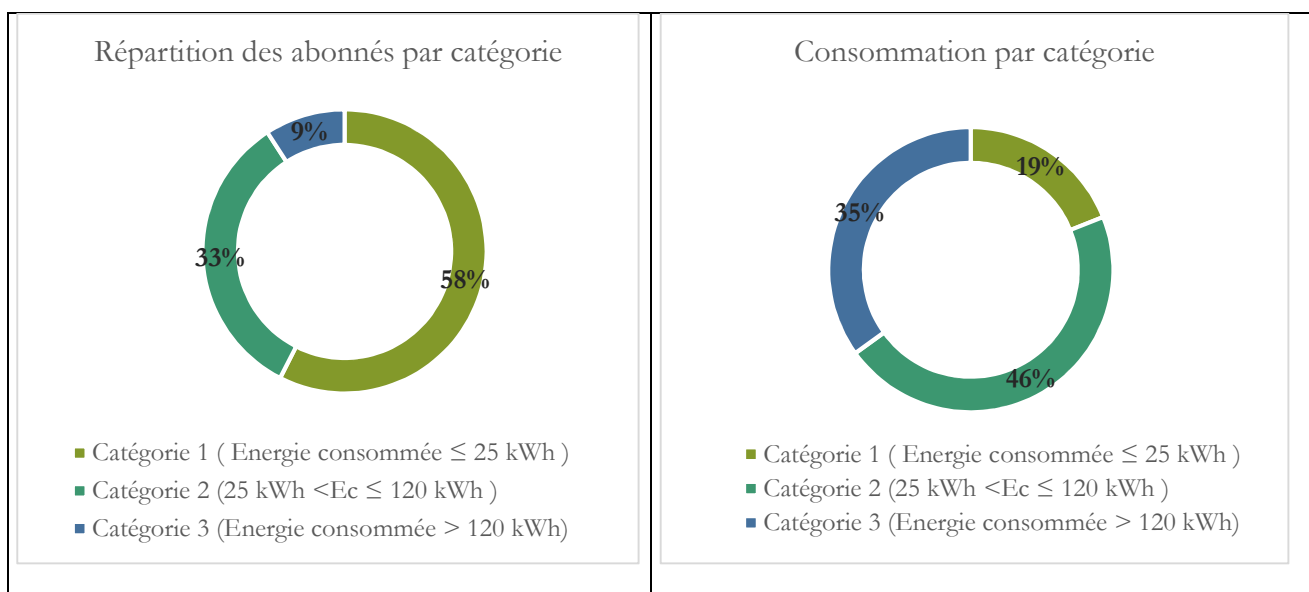
On observe une augmentation de 20% de l'énergie produite par rapport à l'année précédente.

Consommation



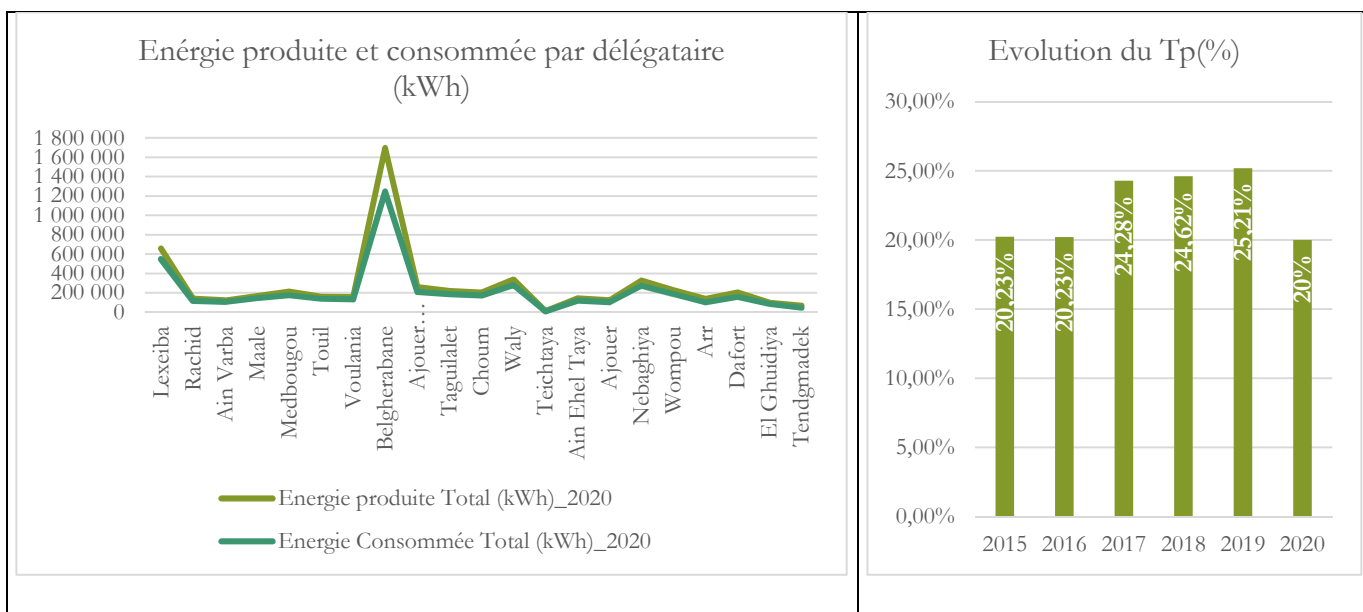
L'augmentation de 26% de la consommation totale d'énergie électrique par rapport à l'année précédente est pratiquement due à une meilleure performance des nouveaux délégataires des localités de Belgherbane, Ajouer et Nebaghiye. La gratuité du service de l'électricité pour les mois d'avril et mai, annoncé par le Président de la République suite à la pandémie du COVID-19, a également contribué à cette augmentation.

Consommation par catégorie d'abonnés



On constate que la consommation de la première catégorie (58% des abonnés) représente uniquement 19% de la consommation totale d'électricité alors que celles de la deuxième (33% des abonnés) et la troisième (9% des abonnés) représentent respectivement 46% et 35%.

Evolution du Taux de perte d'énergie (Tp)



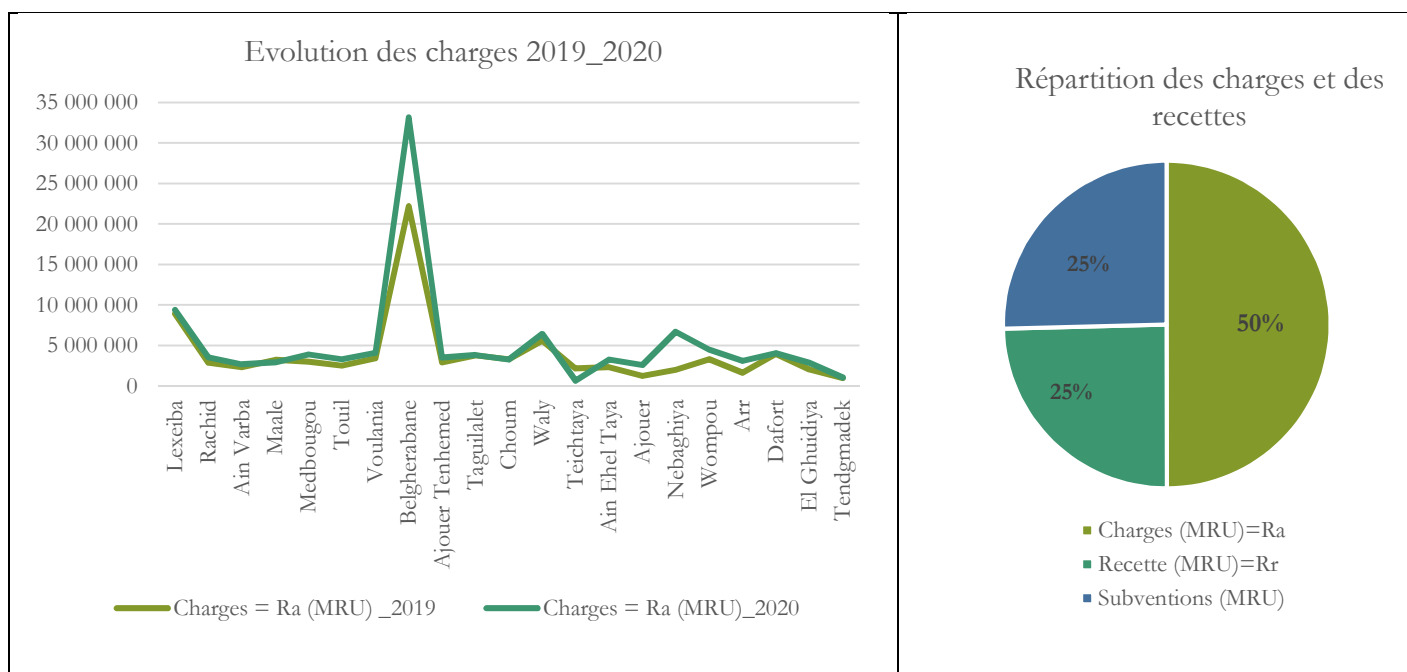
On note une baisse du taux de perte technico-commercial qui est passé à 20% cette année contre 25% l'année précédente. Il faut signaler que le CdC n'autorise qu'une perte technico-commercial de 15% et tout dépassement est entièrement supporté par les délégataires.

Bilan financier global de la DSPE

Evolution des charges et des recettes

Paramètres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019_2020
Charges (MRU)	66 150 611	74 209 163	67 528 371	73 770 610	84 317 737	108 960 891	29%
Charges liées aux combustibles	52 924 416	55 707 960	51 816 983	56 014 513	65 840 876	83 310 029	27%
Rapport charges combustibles/charges totales	80%	75%	77%	76%	78%	76%	-2%
Recette (MRU)	31 381 778	36 945 943	37 764 062	41 277 160	45 448 797	53 723 796	18%
Subventions (MRU)	35 834 883	37 321 096	29 764 310	32 493 451	39 085 659	55 389 943	42%
Rapport Subvention/ Charges	54%	50%	44%	44%	46%	51%	11%
Cout de revient du kWh vendu (MRU/kWh)	25,4	23,9	22,6	22,86	23,19	23,83	3%

Répartition des charges et recettes



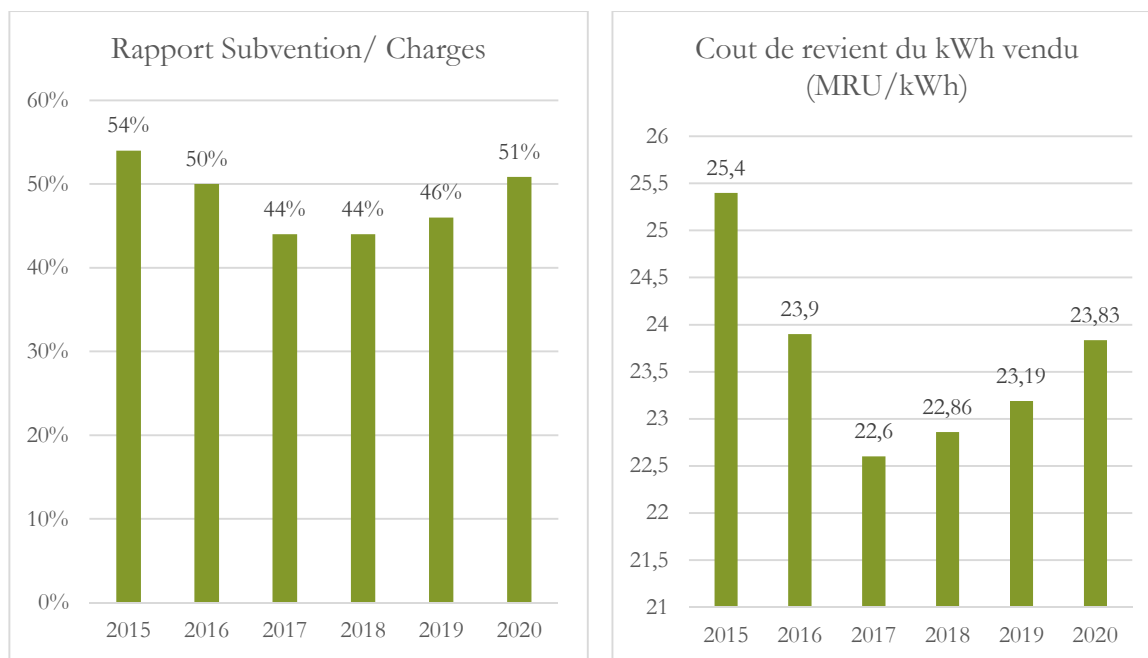
On constate une augmentation importante à Belgherbane due à l'intégration de la grosse maintenance du réseau MT et, une de moindre mesure à Nebaghya en raison de la grande consommation spécifique du groupe surdimensionné en plus de l'arrêt presque total du solaire.

Charges liées aux combustibles



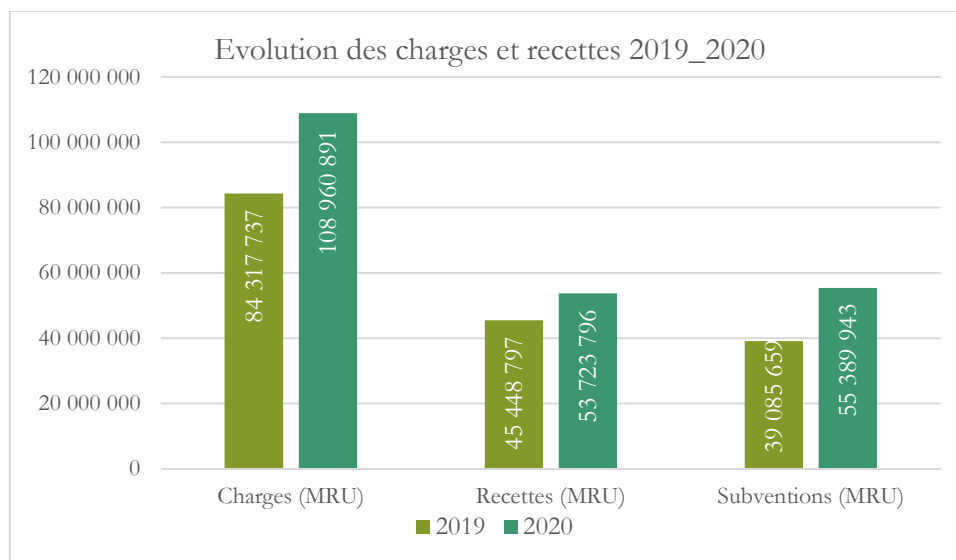
Les charges liées aux combustibles représentent 76% des charges globales avec un prix d'achat du litre à la pompe qui intègre l'ensemble des taxes applicables aux hydrocarbures. Une grande partie des subventions versées aux délégataires représente pratiquement le remboursement des taxes appliquées aux hydrocarbures.

Rapport Subvention /Charges et Coût de revient du kWh vendu (Um/kWh)



On note une augmentation de 11% du rapport subvention /charges par rapport à l'année précédente et une hausse de 3% du coût de revient du kWh vendu qui est passé de 23,19 MRU à 23,83 MRU cette année. Cette augmentation est relativement liée à l'intégration de la grosse maintenance du réseau MT de Belgherbane et ses extensions.

Evolution des charges et des recettes



Cette importante augmentation des charges faisant passer le Rapport Subvention/Charges de 46% en 2019 à 51% en 2020 est relative au transfert de la grosse maintenance des réseaux MT de Belgherbane et extensions au délégataire. En effet les charges variables de cette DSPE sont passées de 0,87 MRU/kWh à 4,76 MRU/kWh pour assurer la grosse maintenance et le renouvellement de plusieurs parties de ce réseau MT de 70 km qui alimente 12 localités. Il traîne plusieurs problèmes de conception et se trouvait dans un état précaire surtout en période d'hivernage durant laquelle les arrêts de service devenaient permanents. Ce transfert a permis de stabiliser la situation de ce réseau et d'améliorer considérablement la qualité du service.

4-4-Activités

Contrôle des délégataires

Les délégataires ont fait l'objet d'un suivi régulier comme retracé dans le tableau ci-dessous.

Année	Date	Sites visités	Objet de la mission
2020	Du 03 au 25 février 2020	Wompou, Arr, Dafort, Wali, Teichtaya, Lexeiba, El Ghediye, Maale, Rachid, Ain Ehl Taya et Choum	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).
	Du 26 Juin au 14 Juillet 2020	Dafort, Arr, Wompou, Medbougou, Touil, Voulania, Ain Varba, Rachid et El Ghediye, Maal et Wali.	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).

	Du 12 Novembre au 1 ^{er} Décembre 2020	Lexeiba, Ajouer, Nebaghiye, Tendeghmadek, Ajouer Tenhemoud, Belgherbane, Taguilalet, Ain Ehl Taya et Choum	Mission de contrôle des Délégations de Service Public de l'Electricité (DSPE).
--	-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Autres activités

L'autorité de Régulation a notamment pris part aux activités suivantes:

- la révision de la loi PPP entamé par le Ministère chargé de l'économie ;
- la réorganisation du secteur de l'électricité initiée par le Ministère en charge de l'énergie avec l'appui de l'Union Européenne ;
- la mise en place du projet RIMDIR.
- les ateliers de formation à distance portant sur:
 - o le marché du photovoltaïque en juin organisé par le Réseau des Régulateurs Francophones;
 - o l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution organisé en décembre par ledit réseau avec la collaboration de l'Assistance Technique de l'Union Européenne (TAF).

4-5-Consultations et réunions relatives à la DSPE

Consultation n°1 du 27/01/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lots n°1 et 2 du 4ème trimestre 2019) ;

Consultation n°2 du 06/02/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°3 du 4ème trimestre 2019) ;

Consultation n°3 du 13/02/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°4 du 4ème trimestre 2019) ;

Consultation n°4 du 16/04/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°1 du 1^{er} trimestre 2020) ;

Consultation n°5 du 19/05/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (lot n°2 du 1^{er} trimestre 2020) ;

Consultation n°6 du 19/08/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (2ème trimestre 2020) ;

Consultation n°7 du 30/11/2020 : Approbation du calcul de rémunération de la délégation de service public d'électricité (3ème trimestre 2020) ;

PV de réunion n°1 du 07/01/2020 : Approbation des projets d'avenants aux cahiers des charges des licences délivrées aux délégataires du service public de l'électricité dans les localités de Belgherbane, Lexeiba, Wompou, Arr et Dafort.

PV de réunion n°3 du 30/01/2020 : Approbation du lancement du processus d'appel d'offres pour la DSPE dans les localités de Nebaghiye et Ajouer et de l'approbation de la mise en régie provisoire du lot de Nebaghiye et Ajouer.

PV de réunion n°6 du 20/03/2020 : Approbation du rapport d'évaluation de l'appel d'offres pour la DSPE dans les localités de Nebaghiye et Ajouer.

PV de réunion n°8 du 14/04/2020 : Approbation du recrutement d'un nouveau délégataire pour la DSPE dans les localités de Wompou, Arr et Dafort et l'approbation de l'avenant au cahier des charges de la DSPE de la localité de Maal pour le transfert de la mission de grosse maintenance au délégataire ;

PV de réunion n°9 du 17/04/2020 : Approbation du retrait de la licence N°30 de MKH/TILIMSI pour la DSPE du lot des localités de Wompou, Arr et Dafort et de la mise en régie provisoire dudit lot ;

5-1-Préambule

Dans le cadre de sa mission de régulation du secteur de l’eau, l’Autorité de Régulation (ARE) est en particulier chargée de:

- a) définir les éléments de la politique nationale en matière de régulation du service public de l’eau, d’émettre des avis, de formuler des propositions ou des recommandations concernant les politiques et les mesures législatives et réglementaires relatives à ce secteur;
- b) suivre, contrôler et évaluer les performances des délégataires du service public de l’eau, initier des enquêtes relatives à des irrégularités ou des violations de la réglementation en vigueur, commises en matière de Délégation de Service Public (DSP) de l’Eau, et saisir les Maitres d’ouvrage de tout manquement ou infraction constatée ;
- c) entretenir des relations de coopération avec les institutions similaires d’autres pays et les organismes agissant dans le domaine de la régulation du secteur de l’eau.

En matière de définition de politique et de réglementation du service public de l’eau, l’ARE a travaillé, au cours de l’année 2020 tout comme l’année précédente, à la préparation de la modification de la loi n°2017-006 du 01 février 2017, relative au Partenariat Public Privé (PPP).

Dans le domaine du suivi et contrôle de la DSP, l’Autorité de Régulation a :

- ☞ accompagné l’Etat dans la prise en charge des factures de l’eau en milieu rural pour la période du 01 avril au 31 décembre 2020 annoncée par le Président de la République dans son discours à la nation en date du 25 mars 2020 et qui vise à alléger les conséquences de la pandémie Covid-19. A ce titre, l’ARE a vérifié pour chaque trimestre les données de facturation offertes par les délégataires, calculé le revenu de ceux-ci et envoyé le résultat au Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement pour paiement.
- ☞ organisé en janvier 2020 une mission de contrôle de toutes les DSPs.
- ☞ organisé une mission en août 2020 de restitution du bilan des DSPs en 2019.

Rappel du cadre légal et institutionnel

Le secteur de l’eau en Mauritanie est régi par les textes réglementaires suivants :

- La loi N° 2001 – 18 du 25 janvier 2001, portant sur l’Autorité de Régulation Multisectorielle.
- La loi N° 2005 – 030 du 02 février 2005 portant code de l’eau ;
- La loi 2017-006 du 1^{er} février 2017 relative au Partenariat Public Privé ;
- Le décret 2007-107 du 17 avril 2007 relatif aux conditions et au seuil de délégation du service public de l’eau ;

Ces textes prévoient les procédures d’octroi de licences de production, de distribution ou de vente de l’eau ainsi que les procédures de contrôle et de suivi de ces licences à travers des cahiers des charges qui définissent les obligations et droits de tous les intervenants dans le contrat de DSP.

Les intervenants dans le secteur de l'eau

➤ Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), élabore, met en œuvre et suit l'exécution des politiques, stratégies et programmes de l'Etat dans le secteur de l'Eau. Dans ce cadre il assure les missions de planification et normalisation des activités du secteur, l'octroi et la modification des licences ainsi que l'homologation des tarifs de vente de l'eau sur proposition de l'ARE.

➤ L'Autorité de Régulation (ARE)

Organe indépendant de régulation multisectorielle, l'ARE est chargé de la régulation des activités exercées sur le territoire mauritanien dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et de la poste. Dans ce cadre, l'ARE veille à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les secteurs régulés et le contrôle des obligations émanant des cahiers des charges;

➤ La Société Nationale de l'Eau (SNDE)

C'est l'opérateur historique mis sous Contrat-Programme avec l'Etat. Il est né en 2001 de la scission de la SONELEC (Société Nationale d'Eau et d'Électricité), qui a été créée en 1975. Elle possède le monopole sur la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'eau en milieu urbain sur la totalité du territoire national. Au titre de l'article 80 du code de l'eau, une délégation de service a été accordée à la SNDE, mais elle reste hors régulation en attendant la signature de son cahier des charges.

➤ L'Office National du Service de l'Eau en milieu Rural (ONSER)

L'ONSER est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par décret n°2010-178 du 07/09/2010, afin d'assurer le service de l'eau dans les localités du milieu rural et semi urbain, en remplacement de l'Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement (ANEPA).

➤ Les délégataires de service Public de l'Eau

Opérateurs privés recrutés par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, sur la base d'un appel à concurrence conduit par l'Autorité de Régulation, pour assurer la production, la distribution et la commercialisation de l'eau dans les sites en DSP.

5-2- Délégation du service public de l'eau potable

Situation de la DSP en fin 2020

A la fin de l'année 2020, la Mauritanie compte **11 contrats de délégation** de services d'eau potable au bénéfice de **106 localités**.

Les évolutions suivantes ont été constatées par rapport à l'année précédente :

- Après la fin des licences Pir-Brakna Boghé et M'bagne, un appel à concurrence ouvert a été lancé pour le recrutement de nouveaux délégataires, les anciens délégataires ont été sélectionnés pour poursuivre la gestion de service de l'eau dans les localités concernées ;

- Les lots de Chigara et Aicha1 au Trarza, commune de Rosso, ont été fusionnés dans un seul lot de gestion, un appel à concurrence ouvert a été lancé pour recruter un nouveau délégataire, l'ancien délégataire a gagné l'offre pour poursuivre la gestion du service dans les localités concernées ;
- 25 nouveaux réseaux, réalisés dans le cadre du projet cinq wilayas ont été ajoutés aux lots de gestion PEGG et Egjert-Medbougu.

Les localités couvertes par les contrats DSP sont situées dans 5 Wilayas : Brakna, Trarza, Gorgol, Guidimakha et Hodh el Gharbi. Aucune nouvelle DSP n'a été accordée en 2020. Aucun contrat n'a été résilié. Le nombre d'habitants couverts par la délégation du service public de l'eau (DSP) est de 169.077 personnes à la fin de 2020 soit environ 7.8 % de la population rurale en Mauritanie selon les statistiques de l'Agence Nationale de Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE).

Années	Nombre de délégations			localités	Population totale	
	accordées	Résiliées	Total		habitants	accroissement en %
2008	1	0	1	5	15 000	
2009	11	0	12	67	113 086	654
2010	1	0	13	72	126 409	11
2011	2	3	12	52	111 623	-12
2012	1	0	13	72	129 893	16
2013	1	0	14	78	135 750	4
2014	0	4	10	47	106 607	-21
2015	1	0	11	54	109 306	2,5
2016	1	0	12	81	126 863	16,06
2017	0	0	12	81	128 885	1,59
2018	0	0	12	81	138 039	7,10
2019	0	0	12	81	141 476	2,49
2020	0	0	11	106	169 077	19,61

Tableau 1: Evolution des délégations (2008-2020)

L'emploi en 2019

En 2020, environ 119 emplois directs ont été offerts par les entreprises délégataires. La rémunération totale de ce personnel s'élève à 6.908.348 MRU.

Situation géographique de la DSP

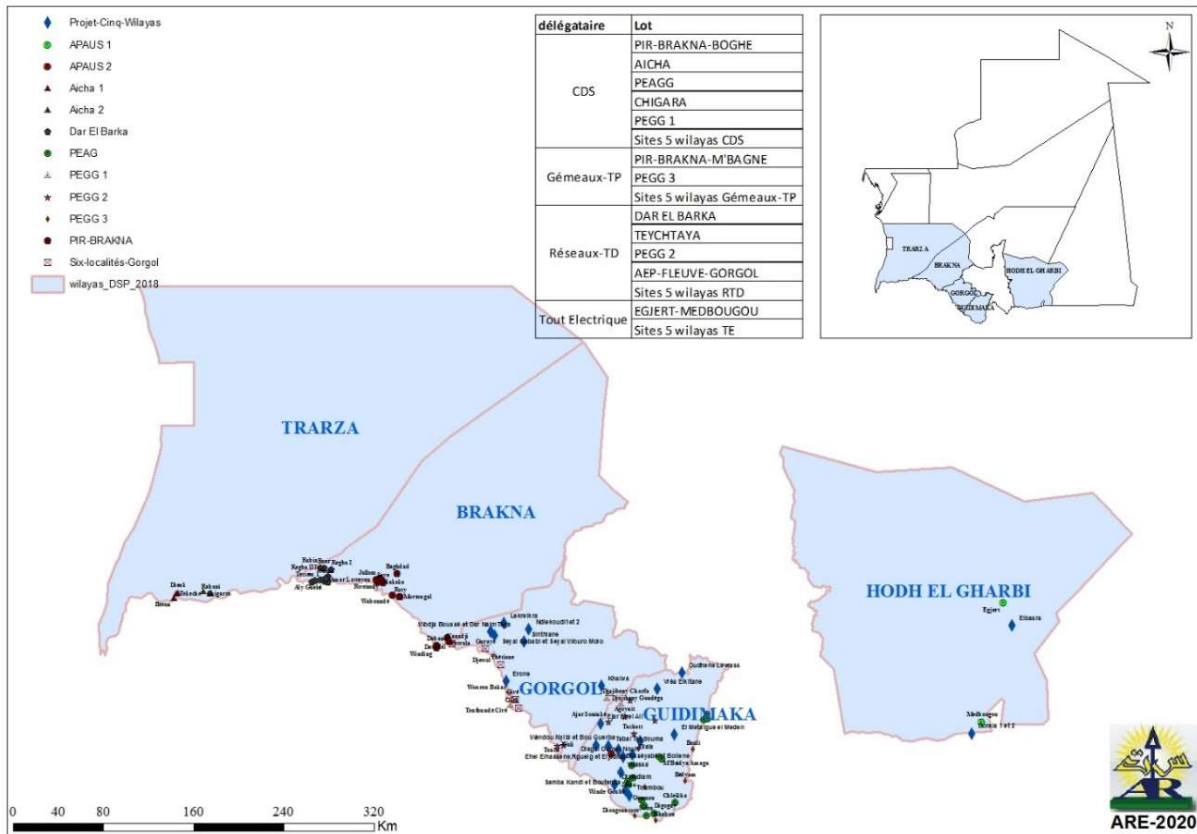


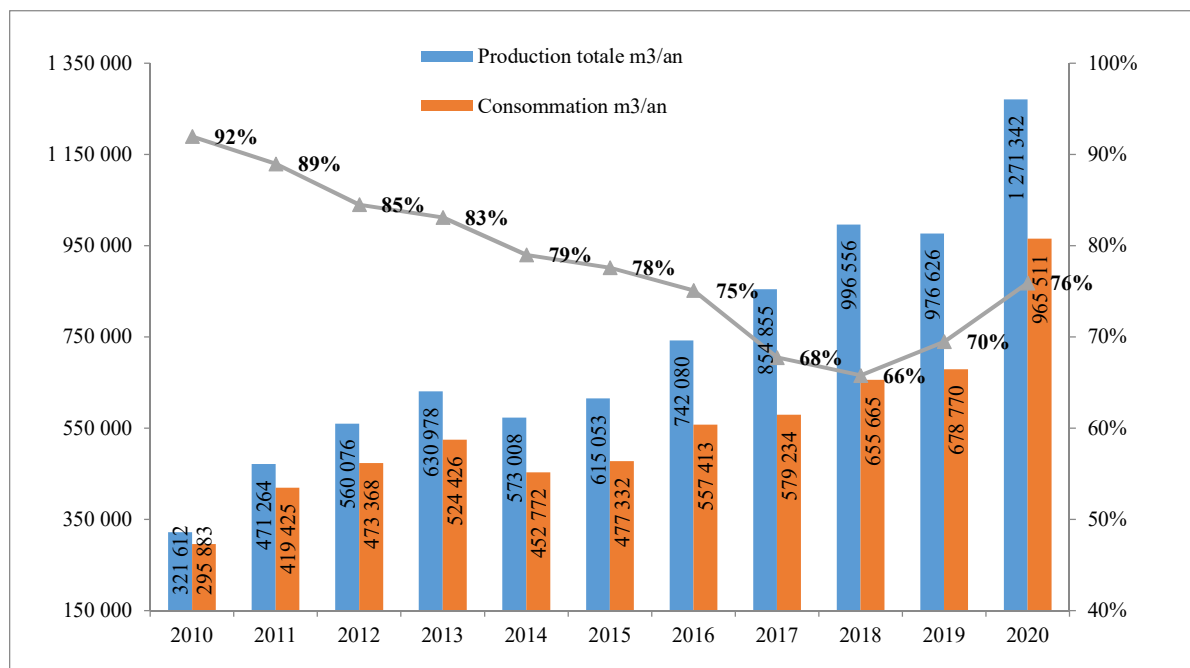
Figure 1: Situation géographique des DSP en 2020

5-3-Bilan global des DSP

Dans la partie suivante, les performances des services d'eau confiés aux délégataires ont été analysées globalement, c'est-à-dire en s'intéressant aux valeurs moyennes ou cumulées.

Les dimensions techniques, commerciales et financières sont appréciées à partir d'une série d'indicateurs dont les modalités de calcul sont définies dans les cahiers des charges.

Production et consommation de l'eau potable

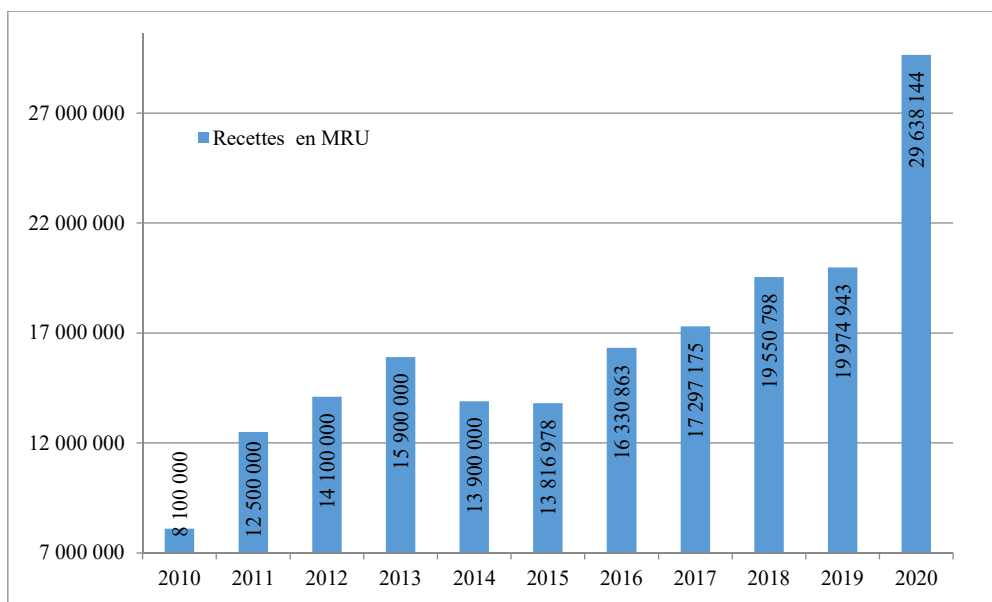


Graphique 1 : Production et consommation

Le volume d'eau produit par l'ensemble des DSP en 2020 a connu une augmentation de 30%, par rapport à l'année 2019. Cette augmentation a été enregistrée grâce au rattachement de 25 nouveaux réseaux réalisés dans le cadre du projet cinq wilayas aux lots de gestion PEGG et Ejert-Medbougu. En plus de l'effet de la gratuité du service de l'eau pendant les huit derniers mois de 2020. Pour les mêmes raisons, la consommation en eau a enregistré une évolution remarquable de 42%.

Recettes

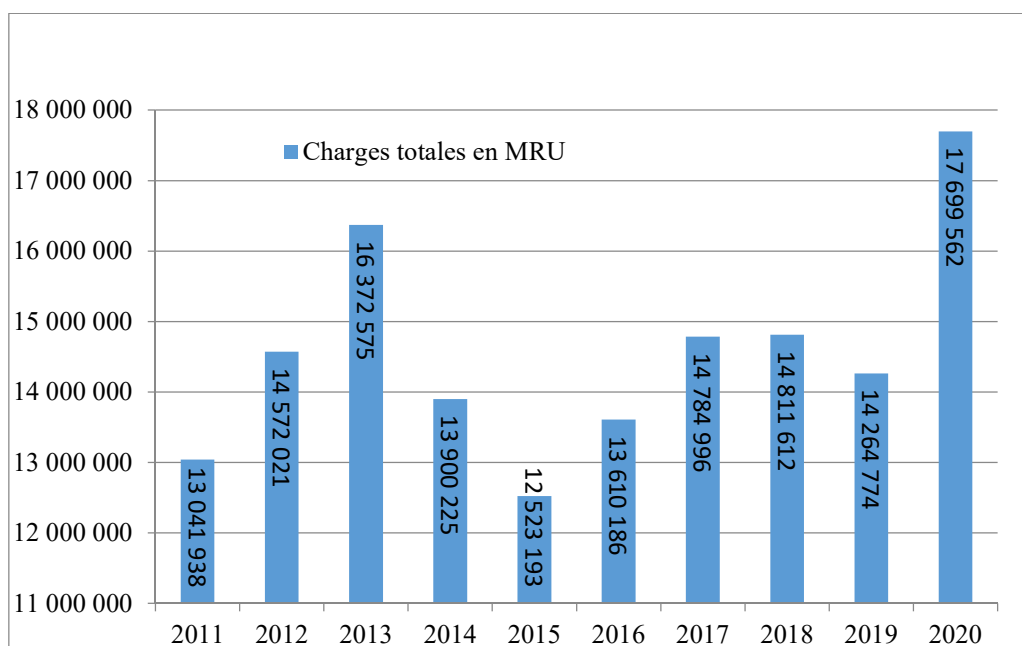
Les recettes sont constitués : (i) des ventes d'eau aux bornes fontaines et aux branchements particuliers et (ii) des revenus liés aux raccordements des ménages aux réseaux.



Graphique 2 : Evolution des recettes des délégataires

Les recettes des délégataires en 2020 ont enregistré une nette amélioration de l'ordre de 48 % par rapport à 2019 (cf. graphique n°2 ci-dessus). Ceci est dû à l'augmentation de la consommation en eau particulièrement pendant la période de gratuité du service de l'eau, ainsi qu'à l'augmentation du nombre des branchements particuliers.

Charges totales



Graphique 3: Evolution des charges totales

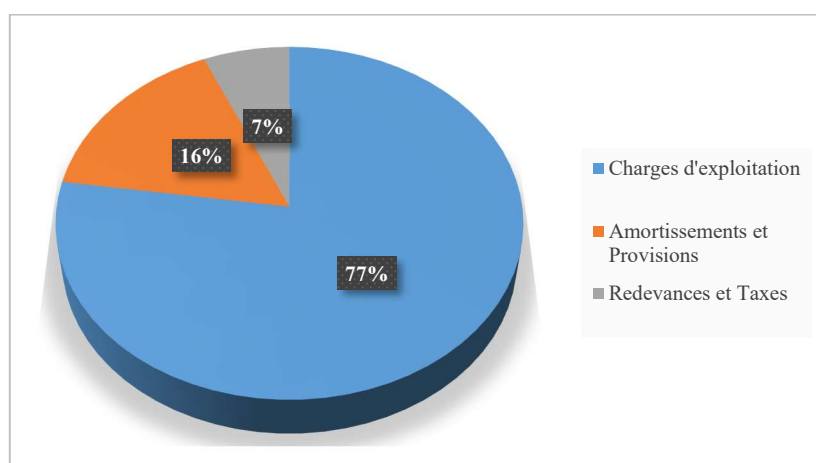
Les charges totales incluent les charges d'exploitation, les dotations pour les amortissements, les redevances et les taxes. Elles ont enregistré une augmentation de l'ordre de 24% par rapport à 2019 et raison de l'ajout de nouveaux sites ainsi qu'à l'augmentation de la production.

Répartition des charges totales en 2020

Charges d'exploitation	Amortissements et Provisions	Redevances et Taxes	Charges totales
77,30%	16,17%	6,53%	100%
13 681 356	2 862 403	1 155 803	17 699 562

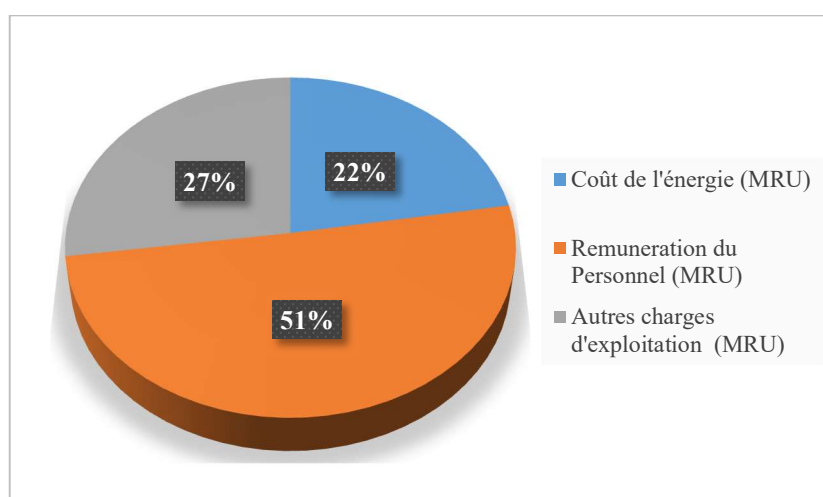
Tableau 3 : Répartition des charges totales

Le tableau n° 3 ci-dessus et le Graphique 4 ci-dessous montrent que les charges d'exploitation représentent le poids le plus important des charges totales.



Graphique 4: Répartition des charges totales

Répartition des charges d'exploitation en 2020

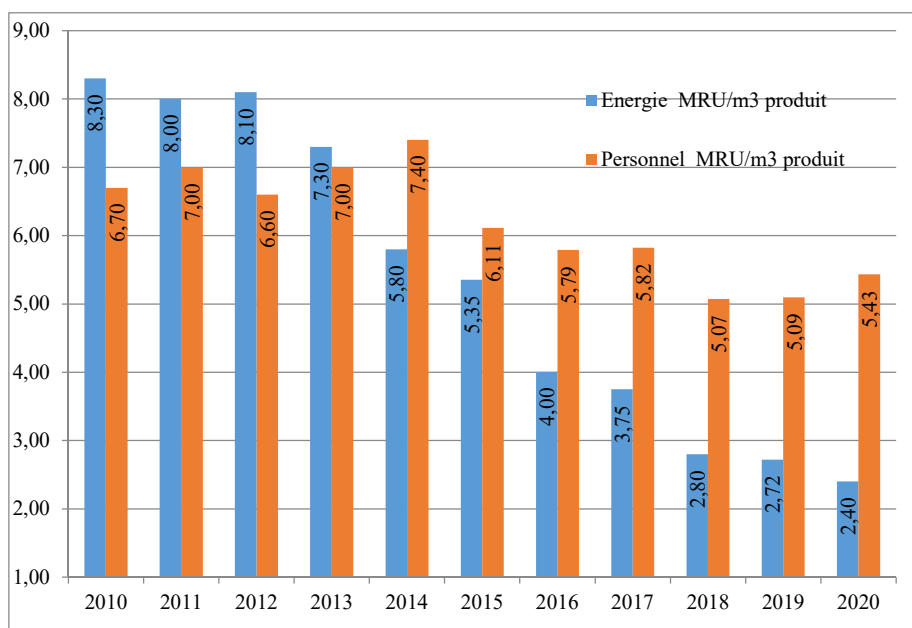


Graphique 5 : Répartition des charges d'exploitation

Le graphique n° 5 ci-dessus représente la répartition des charges d'exploitation pour l'année 2020. Deux postes de dépenses se distinguent nettement par leurs poids relatifs dans la structure des coûts d'exploitation : les charges du personnel et les charges d'énergie représentent en moyenne sur l'ensemble des délégations 73% des coûts d'exploitation.

Compte tenu de leur importance dans la structure des coûts d'exploitation, il convient de s'intéresser à l'évolution des charges d'énergie et du personnel au fil des années.

Pour faire des comparaisons interannuelles, nous avons calculé pour les années de référence les dépenses moyennes d'énergie et du personnel par m³ d'eau produit. Les résultats sont représentés sur le graphique n°6 ci-dessous.

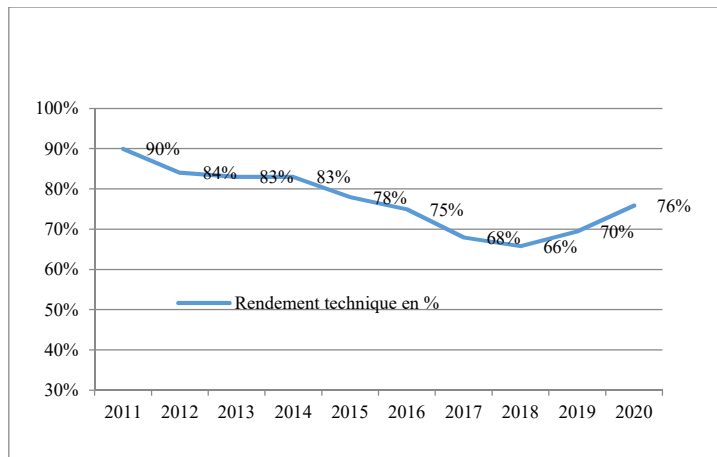


Graphique 6: Evolution des charges d'énergie et de personnel (par m³ produit)

Rapportées aux volumes produits, les dépenses d'énergie ont diminué de 11,8% entre 2019 et 2020, sous l'effet de l'usage du solaire et de l'électricité. Les nouveaux sites solaires réalisés dans le cadre du projet cinq wilayas ont influencé cet indicateur. La charge liée au personnel a enregistré une augmentation de 6,67% par rapport à 2019.

5-4- Analyse des Indicateurs de performance

Rendement technique moyen des réseaux



Graphique 7 : Rendement technique

Le graphique n°7 ci-dessus révèle une amélioration de 6% du rendement global moyen des réseaux entre 2019 et 2020, toutefois le niveau actuel du rendement technique doit conduire à des actions fortes de la part des délégataires et des maitres d'ouvrages pour l'améliorer.

En effet, à l'échelle de toutes les délégations et pour un rendement prévisionnel moyen de 85% au moins, 115 129 m³ d'eau n'ont pas été facturés au cours de l'année 2020, soit plus **de 315 m³ d'eau perdue chaque jour**.

Spécifique moyen des groupes électrogènes

Le spécifique d'un groupe électrogène est la quantité de carburant consommée par heure de marche.

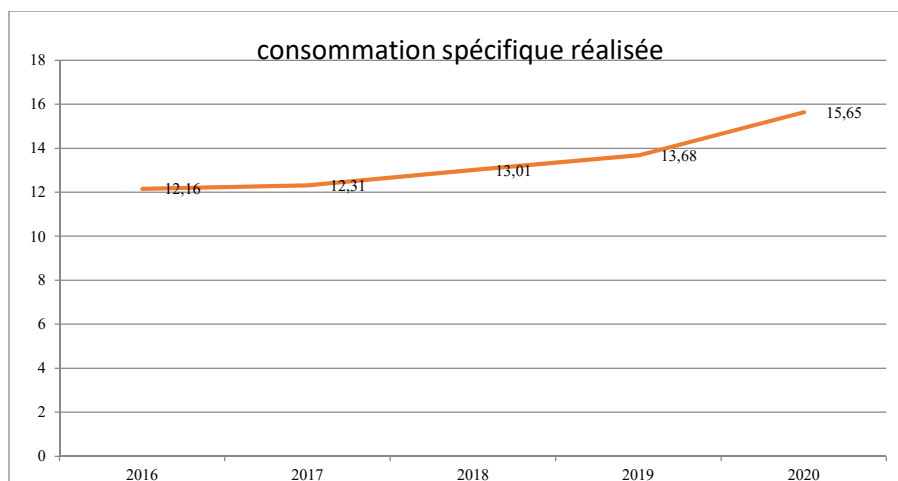
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Spécifique réalisé en litre/heure	2,2	1,96	1,8	1,92	1,8	2,94	2,04	2,08	2,19	2,11	2,45

Tableau4: spécifique moyen des groupes électrogènes

La consommation spécifique moyenne des groupes électrogènes des sites thermiques et hybrides s'est dégradée entre 2019 et 2020 à cause du vieillissement de certains groupes électrogènes.

La consommation unitaire moyenne d'eau potable

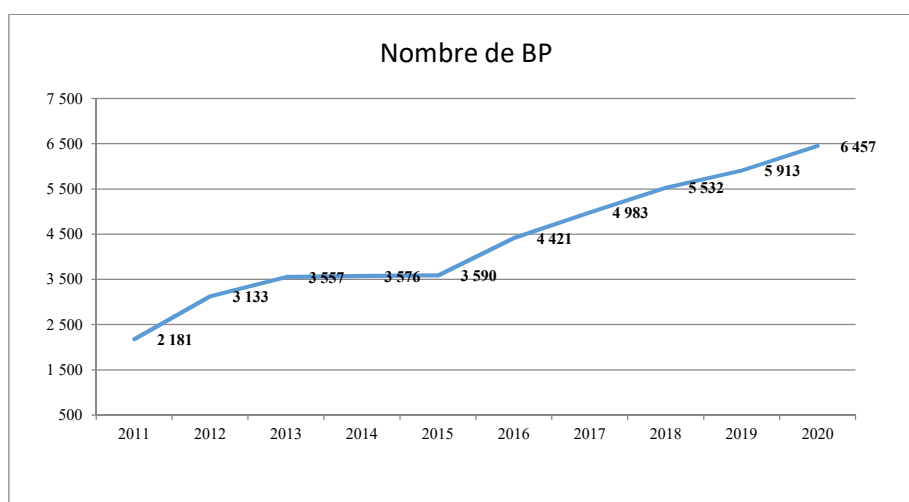
La consommation moyenne d'eau par habitant a enregistré une évolution de 14% entre 2019 et 2020 (**15,65 L/jour/habitant**) (graphique n°7 ci-dessous). Une consommation accrue de l'eau pendant la période de gratuité pourrait expliquer cette augmentation de la consommation spécifique.



Graphique 8: évolution des consommations unitaires réelles

Branchements particuliers

Comme représenté sur le graphique n°8 ci-dessous, le nombre de branchements particuliers passe de 5.913 à 6.457 entre 2019 et 2020 affichant une progression de 9%.



Graphique 9: Evolution des branchements particuliers

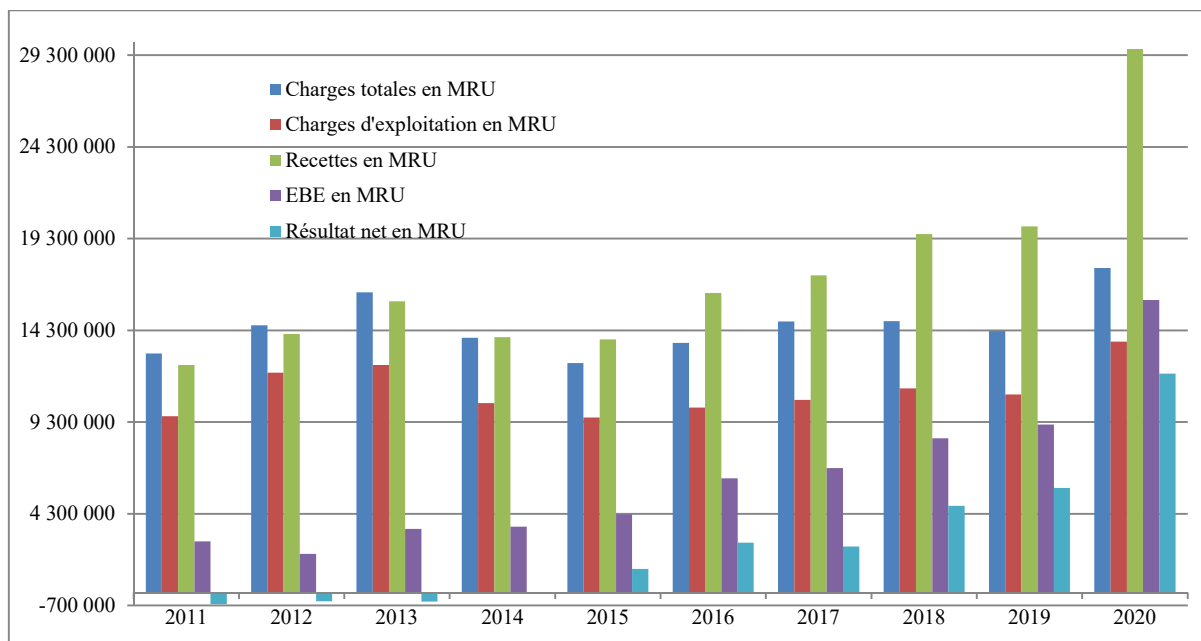
Rendement commercial moyen

Avec un rendement commercial moyen admissible par l'Autorité de Régulation de 95%, le taux de recouvrement des factures déclaré par les délégataires se maintient à un très bon niveau par rapport à ce rendement contractuel. Les usagers de l'eau sont assez sensibilisés sur l'importance du paiement de leurs factures. Ce rendement est de 100% pour les huit mois de gratuité pendant lesquels tout le volume facturé a été payé contrairement au reste de la période.

5-5-Analyse du résultat financier

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges totales en MRU	13 041 938	14 572 021	16 372 575	13 900 225	12 523 193	13 610 186	14 784 996	14 160 412	14 264 774	17 699 562
Charges d'exploitation en MRU	9 620 253	11 990 635	12 411 039	10 329 683	9 546 296	10 098 791	1 051 108	10 511 083	10 801 239	13 681 356
Recettes en MRU	12 411 016	14 100 000	15 885 398	13 922 210	13 816 978	16 330 863	17 297 175	19 550 798	19 974 943	29 638 144
EBE en MRU	2 790 763	2 109 365	3 474 359	3 592 527	4 270 682	6 232 072	16 246 066	9 039 715	9 173 704	15 956 788
Résultat net en MRU	-630 922	-472 021	-487 177	21 985	1 293 785	2 720 677	2 512 179	5 390 385	5 710 169	11 938 582

Tableau n°5: Bilan financier



Graphique10 : Evolution des marges et des résultats financiers

Marges brutes

En matière de résultats financiers, l'analyse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) montre que l'équilibre financier des délégations est atteint. En tenant compte de l'exonération des charges du Chargé de Mission de Service Public (CMSP), du fait qu'il n'a pas été désigné dans la majorité des DSP, et le renoncement de l'ARE aux redevances qui lui sont destinées. En 2020, l'EBE s'élève à presque de 16 Millions MRU (cf. graphique n°10 ci-dessus).

Résultats nets

En 2020, le résultat net global est positif pour tous les lots de délégation. Il a doublé entre 2019 et 2020 grâce au rattachement de nouveaux réseaux AEP du projet cinq wilayas, ainsi qu'à l'augmentation de la consommation en eau pendant les huit mois de gratuité. Ce résultat est calculé en retranchant de l'excédent brut d'exploitation les impôts sur les sociétés et les dotations et provisions suivantes :

- (i) dotations aux amortissements des équipements fonctionnels (groupes électrogènes et systèmes de pompage),
- (ii) provisions pour les extensions des réseaux,
- (iii) et provisions pour la maintenance lourde.

5-6- Contrôle et suivi des DSP

Mission de contrôle

Dans le cadre de sa mission de contrôle et suivi des Délégations de Service Public de l'Eau, l'Autorité de Régulation a organisé deux missions de terrain en 2020.

Date	Objet de la mission
Du 14 décembre 2020 au 07 janvier 2021.	Contrôle des délégations de service public de l'eau dans toutes les localités déléguées.
Du 31 août au 10 septembre 2020.	Réunions de présentation du rapport annuel 2019 aux communes Maitres d'ouvrages.

Tableau 7: Missions de suivi et de contrôle de DSP en 2020

Décisions du CNR relatives à la DSP

PV de réunion n°1 du 07/01/2020 : Approbation du rapport d'évaluation des offres pour la délégation du service public de l'eau (DSPE) dans treize (13) localités au Brakna ;

PV de réunion n°10 du 05/05/2020 : approbation du lancement d'appel d'offre pour le recrutement d'un délégataire pour la gestion de la DSP Eau des sites de Aicha 1 (Breun) et Aicha 2 (Chigara) ;

PV de réunion n°12 du 18/06/2020 : déclaration du soumissionnaire CDS, adjudicataire provisoire pour la gestion de la DSP eau des sites Aicha 1 (Breun) et Aicha 2 (Chigara).

Annexe 1 : Avis, communiqués et décisions

1-Communications électroniques

Développement du marché

Report de la date limite de réception des réponses à la consultation publique sur le renouvellement des licences 2G et 3G de Chinguitel S.A et 3G de Mauritel S.A

15 Décembre 2020

Suite à la demande de report formulée par des acteurs du secteur, l'Autorité a décidé d'accéder à cette demande en fixant le vendredi 25 décembre 2020, au lieu de mardi 15 décembre 2020 initialement prévu, comme date limite de réception des réponses à l'appel public à commentaire relatif au renouvellement des licences 2G,3G de Chinguitel S.A et 3G de Mauritel S.A.

Communiqué du 10 novembre 2020

10 Novembre 2020

L'Autorité de Régulation publie [le Cahier des Charges type de l'Autorisation Générale](#) avec ses annexes ainsi que [le formulaire](#) et [la procédure de déclaration préalables pour l'octroi d'une autorisation générale](#) au sens de l'article 24 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, approuvés par le Conseil National de Régulation lors de sa réunion du 9 novembre 2020.

Communiqué portant attribution des licences 4G

10 Novembre 2020

Suite à l'appel d'offres du 06 Août 2020, L'Autorité de Régulation publie les arrêtés portant attribution des licences 4G aux opérateurs [Mattel](#), [Chinguitel](#) et [Mauritel](#).

Les cahiers des charges décrivant les caractéristiques de ces licences sont accessibles à partir des présents liens:

- [Le cahier des charges de Mattel S.A;](#)

- [Le cahier des charges de Chinguitel S.A;](#)

- [Le cahier des charges de Mauritel S.A;](#)

Communiqué relatif aux résultats de l'Appel d'offres du 06 Août 2020

29 Septembre 2020

Suite à l'ouverture des dossiers de soumission pour l'appel d'offres du 06 Août 2020 relatif à l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques de quatrième génération (4G) ouverts au public en Mauritanie, les trois soumissionnaires Mauritel, Chinguitel et Mattel ont proposé des offres financières supérieures ou égales au prix de réserve fixé par l'arrêté n°00559/MESRTSTIC du 30 juillet 2020 du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les offres financières des soumissionnaires, classées par ordre chronologique de remise des offres, se présentent comme suit :

Soumissionnaire	Montant de l'offre financière
Mauritel	Cinq cents millions d'ouguiyas MRU (500 000 000 MRU) + 2,5% du CA 4G annuel
Chinguitel	Cinq cents millions d'ouguiyas MRU (500 000 000 MRU) + 2,5% du CA 4G annuel
Mattel	Cinq cent un millions d'ouguiyas MRU (501 000 000 MRU) + 2,5% du CA 4G annuel

Compte tenu de ces résultats, le Conseil National de Régulation s'est réuni le 28 septembre 2020 et a déclaré adjudicataires provisoires les trois soumissionnaires, Mauritel, Chinguitel et Mattel.

Les trois soumissionnaires ont été invités à procéder au paiement de la partie fixe de la contrepartie financière de la licence et de prendre contact avec l'Autorité de Régulation pour valider et signer le cahier des charges, dans un délai de 15 jours.

Cheikh Ahmed Ould SIDAHMED

Communiqué portant report du délai de remise des soumissions pour l'appel d'offres du 06 août 2020.

18 Août 2020

L'Autorité de Régulation informe le public que la date limite de dépôt des soumissions pour l'appel d'offres du 6 août 2020 relatif à l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques 4G ouverts au public en Mauritanie initialement prévue le lundi 24 août 2020 à 13H, est reportée au 23 septembre 2020 à 12H.

Ainsi la date d'ouverture des plis est fixée le 23 septembre 2020 à 13H (heure de Nouakchott).

Cheikh Ahmed Sid 'Ahmed

Avis d'Appel d'offres pour l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques de quatrième génération (4G) ouverts au public en Mauritanie

06 Août 2020

La République Islamique de Mauritanie a décidé de lancer un appel d'offres pour l'attribution de nouvelles licences visant l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques 4G ouverts au public en Mauritanie.

Les licences seront attribuées dans le cadre d'un appel d'offres conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment l'arrêté n°000559/MESRSTIC du 30 juillet 2020 fixant les conditions d'attribution de licences de communications électroniques en Mauritanie.

L'appel d'offres vise l'attribution de licences permettant d'utiliser la technologie 4G pour la fourniture de services de communications électroniques au profit des opérateurs détenteurs de licences 2G/3G en Mauritanie.

Le calendrier de l'appel d'offres est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : le 06 août 2020 ;
- Date limite pour demander des éclaircissements sur le dossier : 13 août 2020 à 17H00 ;

- Remise des dossiers de soumission : au plus tard le 24 août 2020 à 13H00 ;
- Ouverture des plis : le 24 août 2020 à 14H00.

Les opérateurs intéressés par cet avis sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de l'Autorité de Régulation contre le versement de la somme de dix mille (10.000) ouguiyas.

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SIDAHMED

Communiqué relatif à l'annulation de l'appel d'offres du 5 mai 2020

27 Mai 2020

L'Autorité de régulation informe le public que l'appel d'offres du 5 mai 2020 relatif à l'attribution de licences en vue de l'établissement et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques 2G/3G/4G ouverts au public en Mauritanie est annulé.

Cheikh Ahmed Ould SIDAHMED

Qualité de Service

Sanctions pécuniaires appliquées aux opérateurs de communications électroniques

07 Décembre 2020

Comme annoncé dans ses lettres n° 971, 972, et 973 AR/CNR/DTP/DRS du 11 novembre 2020, adressées respectivement à Mattel S.A, Mauritel S.A, et Chinguitel S.A, l'Autorité de Régulation a invité ces opérateurs à communiquer leurs éventuelles remarques et observations par rapport à son intention de leur appliquer les sanctions pécuniaires prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment l'article 82 de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013, en raison des manquements constatés dans certaines villes, localités, et axes routiers, publiés dans le rapport de la mission effectuée du 19 septembre au 26 octobre 2020.

Etant donné que les motifs invoqués dans les lettres-réponses de ces opérateurs ne sont pas pertinents pour justifier les manquements à leurs obligations contractuelles, le Conseil National de Régulation a par conséquent décidé, lors de sa réunion du 03 décembre 2020 de leur appliquer les sanctions pécuniaires suivantes:

- Pour Mattel S.A : Neuf Millions Deux-cent-vingt-six-Mille Trente-cinq Ouguiya (9 226 035 MRU) ;
- Pour Mauritel S.A: Quarante-six Millions Six Mille Trois cent quatre-vingt-neuf Ouguiya (46 006 389 MRU) ;
- Pour Chinguitel S.A : Trente-sept Millions Cinq-cent-quarante-trois-mille Sept-cent-quatre-vingt-dix Ouguiya (37 543 790 MRU)

Ces montants sont recouverts comme créances de l'Etat et versés au Trésor Public.

Les textes intégraux des décisions sont accessibles à partir des liens: [Mattel](#) ; [Mauritel](#); [Chinguitel](#)

Analyse des marchés

Communiqué du 02-11-2020 relatif à l'analyse des marchés des communications électroniques

02 Novembre 2020

L'Autorité de régulation publie les décisions relatives à l'analyse des marchés des communications électroniques :

- [Décision portant détermination des marchés pertinents des communications électroniques pour la période 2020-2023;](#)
- [Décision portant désignation des opérateurs dominants sur les marchés pertinents des communications électroniques pour la période 2020-2023;](#)

2-Electricité

Avis d'Appel d'Offres pour la délégation du service public d'électricité dans les localités de Nebaghiye et Ajouer

03 Février 2020

Suite à un retrait de licence du délégataire (groupement MKH/Tilimsi) du service public d'électricité, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de sélectionner des opérateurs auxquels seront attribuées des licences de délégation du service public d'électricité dans les localités de Nebaghiye (Wilaya de Trarza), constituant un premier lot et Ajouer (Wilaya de Trarza), constituant un deuxième lot.

L'appel d'Offres est ouvert à toute personne morale de droit privé, établie en Mauritanie à l'exception des délégataires de service public d'électricité qui ont fait objet de retrait de licence au cours des deux dernières années.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante :

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott Tél. 45291270 Fax 45291279.

Les dossiers peuvent être retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 1 000 MRU en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes :

BEA, BNM, GBM, BAMIS, BCI, BIM, BMCI, ORA BANK et BPM

Les offres devront parvenir à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation au plus tard le mercredi 04 mars 2020 à 12 heures TU.

Une réunion publique d'information sera organisée au siège de l'ARE le jeudi 20 février 2020 à 10 heures TU. La présence des soumissionnaires ou de leurs représentants est vivement recommandée.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, dans les locaux de l'ARE, le mercredi 04 mars 2020 à 12 heures 15 minutes TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SIDAHMED

3-Eau

Avis d'appel d'offres relatif à la délégation du service public d'eau dans 10 localités de la commune de Rosso au Trarza

12 Mai 2020

Afin d'assurer la pérennité de la gestion du service de l'eau, en conformité avec le décret 2007-107 du 13 avril 2007, l'ARE lance la procédure de recrutement d'un opérateur privé qui sera chargé de l'exploitation technique et commerciale des installations d'alimentation en eau dans 10 localités dans la commune de Rosso au Trarza, alimentées par les deux réseaux AEP multi-villageois de Breun et Chigara constituant un seul lot:

- Réseau Breun : (03 localités) : Breun, Tekeche et Dieuck.
- Réseau Chigara : (07 localités) : Chigara, Rgeiwat, Rabani, Mbarek Jaw 1, Mbarek Jaw 2, Mbothio 1 et Tezaya,

selon les règles définies dans le dossier de l'Appel d'offres.

L'Appel d'Offres est ouvert à toute entreprise de droit privé, établie en Mauritanie.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott

Tél : 45291270

Fax : 45291279.

Les Dossiers d'Appel d'Offres sont retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 1 000 MRU en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes :

BCM, BNM, BAMIS, BACIM, BPM, BMCI, GBM, BADH, BCI et BIM.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation et parvenir au plus tard le lundi 15 juin 2020 à 12 heures TU à l'adresse ci-dessus.

L'ouverture, en séance publique, des plis aura lieu dans les locaux de l'ARE, le lundi 15 juin 2020 à 12 heures 15 mn TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

Le Président du Conseil National de Régulation

Cheikh Ahmed OULD SID'AHMED

Annexe 2 : Etats financiers de l'exercice 2020

ACTIF	Brute	Amortissements & Prov	Net 2020	Net 2019
Immobilisations incorporelles	88 154 455	86 136 880	2 017 575	3 252 313
Frais Immobilisés	88 154 455	86 136 880	2 017 575	3 252 313
			0	
Immobilisations corporelles	387 224 938	314 127 264	73 097 673	96 427 012
Terrain	650 000		650 000	650 000
Constructions	96 735 471	53 313 626	43 421 845	46 303 943
Installations Complexes spécialisés	234 201 332	218 843 428	15 357 904	38 624 797
Matériel d'exploitation	18 590 054	13 624 370	4 965 684	4 224 084
Matériel de transport	6 899 100	5 886 183	1 012 917	1 565 417
Matériel Informatique	11 530 960	7 252 467	4 278 493	2 516 487
Matériel et mobilier de bureau	18 618 021	15 207 190	3 410 831	2 542 285
Immobilisations en cours				0
Immobilisations en cours				0
Actif immobilisé	475 379 393	400 264 145	75 115 248	99 679 325
Valeurs Réalisables et disponibles	618 156 453	30 031 219	588 125 234	493 806 697
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Usagers et comptes rattachés	149 446 869	29 555 486	119 891 383	103 002 250
Personnel et comptes rattachés	14 350 150		14 350 150	6 735 769
Disponibilités	454 359 434	475 733	453 883 701	384 068 678
			0	0
Comptes d'attente & Régularisation	0		0	0
Charges constatées d'avance	0		0	0
Ecart de conversion	0		0	0
Attente à régulariser	0		0	0
TOTAL ACTIF	1 093 535 846	430 295 363	663 240 483	593 486 022

PASSIF	Net 2020	TOTAUX PARTIELS 2020	Net 2019
Réserves	73 696 975	73 696 975	71 775 334
Réserves (Art 53 loi 2001-18)	73 696 975		38 981 678
Complément réserve légale 2019			32 793 656
Report à nouveau	3 383 757	3 383 757	0
Résultat en instance d'affectation	13 196 740	13 196 740	5 305 398
Excédent antérieur			0
Excédent de l'exercice	13 196 740		5 305 398
Total situation nette	90 277 472	90 277 472	77 080 732
Subventions d'Equipement	182 716	182 716	276 179
Subventions d'Equipement	90 709 295		90 709 295
Amortissements subventions	-90 526 579		-90 433 116
Provisions	237 961 923	237 961 923	237 351 963
Provisions Règlementées (renouvellement des immobilisations)	237 961 923		273 351 963
Provisions pour risques et charges			0
Dettes à court terme	18 349 510	18 349 510	13 375 251
Fournisseurs	4 422 409		4 089 065
Clients créditeurs	2 596 349		2 639 450
Personnel et comptes rattachés	9 302 567		4 771 776
Etat et autres collectivités publiques	656 706		1 142 832
Sécurité sociale	170 054		200 923
Créditeurs divers	1 201 426		531 205
Comptes d'attente et de régularisation	316 468 862	316 468 862	229 401 897
Comptes d'attente	1 242 986		229 401 897
Quote part trafics entrants	11 651 795		
Contribution formation	303 574 081		
TOTAL PASSIF	663 240 483	663 240 483	593 408 022

DEBIT		Exploitation	Total 2020	Total 2019
Détermination des Résultats d'exploitation et Hors exploitation				
Achats d'approvisionnements non stockés	4 080 358		4 080 358	3 555 573
Charges externes liées à l'investissement	12 310 321		12 310 321	13 624 706
Charges externes liées à l'activité	33 366 802		33 366 802	29 871 316
Consommations intermédiaires	49 757 482		49 757 482	47 051 595
Charges et pertes diverses	54 864 689		54 864 689	20 370 121
Rémunérations du CNR	15 511 052		15 511 052	13 323 806
Salaires et Appointements	137 350 754		137 350 754	117 841 820
Impôts, Taxes et versements assimilés	19 539 641		19 539 641	33 430
Charges financières	36 750		36 750	0
Dotations aux amortissements	35 390 040		35 390 040	36 904 131
Dotations aux Provisions	4 530 791	0	4 530 791	13 477 379
Dotations aux Provisions pour immobilisations		0	0	0
Excédent	13 196 740		13 196 740	38 099 054
Total	330 177 939	0	330 177 939	287 101 336
Détermination du Résultat de cession				
Valeur des éléments cédés				0
Solde Créiteur: Plus-value de cession				
Total				0
Détermination du Résultat d'exploitation				
Résultat d'exploitation			13 196 740	38 099 054
Résultat Hors exploitation			0	
Moins-value de cession				0
Solde Créiteur				
Total			13 196 740	38 099 054
Détermination du Résultat Net			13 196 740	
Reconstitution réserve légale art 53 lois are 2001-18			0	32 793 656
Solde créditeur : excédent			13 196 740	5 305 398
Total			13 196 740	5 305 398

CREDIT	Exploitation	Hors Exploitation	Total 2020	Total 2019
Détermination des Résultats d'exploitation et Hors exploitation				
** Redevances	291 060 353		291 060 353	284 920 464
** Autres encaissements	0		0	506 000
			0	0
Sous Total Production	291 060 353		291 060 353	285 426 464
			0	0
** Subvention quote-part virée au compte	93 463	0	93 463	0
** Produits et Profits divers	119 000	0	119 000	93 463
** Produits Financiers	3 515 084	0	3 515 084	1 581 409
** Reprise Amort provisions immobilisations	35 390 040		0	0
** Reprises sur Amortissements & Provisions		0	0	0
Perte			0	
Total	330 177 939	0	330 177 939	287 101 336
Détermination du Résultat de cession	0			
* Produits de cession d'éléments d'actif				
* Amortissements des éléments cédés				0
Solde débiteur : Moins-value de cession				0
Total	0		0	0
Détermination Résultat d'exploitation				
* Résultat d'exploitation			0	0
* Résultat Hors exploitation			0	0
* plus-value de cession				
Solde Débiteur				
Total			0	0
Détermination du Résultat Net			13 196 740	38 099 054
Reconstitution réserve légale art 53 lois are 2001-18			0	32 793 656
Solde Débiteur : déficit net				
Total			13 196 740	5 305 398

Annexe 3 : Bilan de la DSPE par localité

Localité		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		Lexeiba	EL Ghidiya	Rachid	Ain Varba	Maale	Medbougou	Touil	Voulaniya	Belgherbane	Ajouer Ten Hemoud	Taguilalet
a) - Paramètres												
Puissance installée (kVA)		960	110	176	100	100	150	260	100	1 200	150	130
b)- Nombre d'abonnées		926	296	278	285	412	451	360	326	1 774	434	341
Catégorie	1	578	212	205	224	310	316	264	232	567	254	170
	2	306	80	68	54	89	123	90	82	619	171	162
	3	42	4	4	7	13	12	6	12	588	9	9
Energie produite (kWh)		657 592	100 609	139 657	123 202	169 958	215 151	163 592	157 482	1 696 507	263 128	221 947
Thermique		657 592	82 692	139 657	123 202	169 958	215 151	163 592	157 482	1 696 507	263 128	221 947
Solaire		-	17 917	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie facturée (kWh)		551 504	86 578	118 281	105 861	145 435	176 053	141 716	132 209	1 247 391	210 483	185 053
Catégorie	1	64 746	22 665	22 962	28 267	23 051	36 216	32 422	26 187	384 413	24 161	12 959
	2	211 579	49 588	48 721	33 486	60 066	73 845	57 973	52 344	471 624	114 507	117 885
	3	275 180	14 325	46 598	44 108	62 318	65 992	51 321	53 678	391 354	71 815	54 208
Taux de perte réalisé		16%	14%	15%	14%	14%	18%	13%	16%	26%	20%	17%
c)- Malus ou Bonus du aux pertes (MRU)		- 81 645	11 651	- 4 798	12 372	10 702	- 77 961	28 897	- 18 596	- 1 971 018	- 150 631	- 47 730
d)- Charges (MRU)		9 402 779	2 895 932	3 570 443	2 670 260	2 939 267	3 900 984	3 321 393	4 098 392	33 173 151	3 526 233	3 815 816
dont assurance		28 410	13 450	22 335	27 280	33 578	30 129	30 173	29 942	76 678	76 679	76 679
dont Gasoil		8 145 987	1 751 986	2 638 635	1 935 939	2 117 097	3 108 734	2 529 449	3 305 220	23 945 027	2 812 739	3 121 629
e) - Revenu réel Réceptions (MRU)		6 102 802	1 017 246	1 287 437	1 162 710	1 716 132	2 087 179	1 533 789	1 537 283	15 163 714	2 495 966	2 108 748
Montant facturé (MRU)		6 021 157	1 028 897	1 282 638	1 175 082	1 726 833	2 009 218	1 562 686	1 518 687	13 192 696	2 345 334	2 061 018
Redressement (MRU)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
f)- Subvention (MRU)		3 299 977	1 878 685	2 283 006	1 507 550	1 223 135	1 813 804	1 787 604	2 561 109	18 009 437	1 030 267	1 707 068
Par kWh produit		5,02	18,67	16,35	12,24	7,20	8,43	10,93	16,26	10,62	3,92	7,69
Par abonnée		3 564	6 343	8 227	5 290	2 971	4 025	4 963	7 846	10 153	2 376	5 004
g)- Tarif moyen pondéré (MRU/kWh)		10,92	11,88	10,84	11,10	11,87	11,41	11,03	11,49	10,58	11,14	11,14
h)- Coût de revient du kWh (MRU/kWh)		14,30	28,78	25,57	21,67	17,29	18,13	20,30	26,02	19,55	13,40	17,19
Coût de revient du kWh hors gasoil (MRU)		1,91	11,37	6,67	5,96	4,84	3,68	4,84	5,04	5,44	2,71	3,13
Coût moyen pondéré du gasoil (MRU/L)		39,96	39,72	39,80	39,94	39,72	40,03	40,04	40,03	38,57	38,57	38,57
i) -Quantité du gasoil remboursée (en L)		203 854	44 108	66 297	48 471	53 301	77 660	63 173	82 569	620 820	72 926	80 934
j) - Spécifique gasoil (l/kWh)		0,31	0,53	0,47	0,39	0,31	0,36	0,39	0,52	0,37	0,28	0,36
Malus ou bonus (MRU par kWh produit)		- 0,12	0,12	- 0,03	0,10	0,06	- 0,36	0,18	- 0,12	- 1,16	- 0,57	- 0,22

Localité		12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total
		Choum	Teichtaya	Waly	Ain Ehel Taya	Ajouer	Nebaguiya	Wompou	Arr	Darfort	Tendeghmadek	
a) - Param ètres												
Puissance installée (kVA)		110	120	480	110	88	330	150	110	500	40	5 474
b)- Nom bre d'abonnés		358	143	482	307	219	467	335	256	509	207	9 165
Catégorie	1	252	89	239	199	99	226	170	153	360	149	5 268
	2	97	47	214	99	106	213	146	95	142	57	3 058
	3	8	7	29	8	14	28	19	9	6	1	838
Energie produite (kWh)		202 339	12 994	338 961	142 666	124 866	328 817	228 467	140 312	207 167	70 252	5 705 666
Thermique		202 339	12 994	338 961	135 333	124 866	323 070	228 467	140 312	207 167	27 182	5 631 599
Solaire		-	-	-	7 333	-	5 747	-	-	-	43 070	74 067
Energie facturée (kWh)		171 987	11 045	282 075	122 098	102 483	277 194	189 056	104 743	161 310	49 134	4 571 689
Catégorie	1	21 106	1 422	27 773	21 847	10 337	24 205	19 762	15 379	34 799	11 575	866 252
	2	74 325	5 018	155 962	68 660	67 412	170 300	99 909	63 836	74 169	36 118	2 107 328
	3	76 555	4 605	98 340	31 591	24 734	82 689	69 385	25 528	52 343	1 441	1 598 109
Taux de perte réalisé		15%	15%	17%	14%	18%	16%	17%	25%	22%	30%	20%
c)- Malus ou Bonus du aux pertes (MRU)		- 50	3	- 67 979	9 515	- 43 852	- 26 169	- 57 899	- 170 634	- 175 286	- 132 855	- 7 362 740
d)- Charges (MRU)		3 258 718	663 446	6 429 345	3 257 903	2 601 699	6 714 593	4 482 024	3 125 710	4 047 347	1 065 451	108 960 886
dont assurance		30 362	27 800	31 849	25 606	38 400	38 400	49 022	49 022	49 022	20 416	805 232
dont Gasoil		2 615 937	196 077	5 278 678	2 190 608	1 888 408	5 754 886	3 777 481	2 457 761	3 373 339	364 412	83 310 029
e) - Revenu réel Récettes (MRU)		1 887 002	128 673	3 279 382	1 389 639	1 172 988	3 212 809	2 213 397	1 403 385	2 080 013	743 502	53 723 798
Montant facturé (MRU)		1 886 952	128 676	3 211 403	1 399 154	1 129 136	3 186 640	2 155 498	1 232 751	1 904 727	610 646	46 361 058
Redress em ent (MRU)		-	-	-	-	-	-	-	-	152 854	-	152 854
f)- Subvention (MRU)		1 371 716	534 774	3 149 962	1 868 264	1 428 710	3 501 784	2 268 627	1 722 325	2 120 188	321 950	55 389 943
Par kWh produit		6,78	41,16	9,29	13,10	11,44	10,65	9,93	12,27	10,23	4,58	9,71
Par abonnée		3 832	3 740	6 541	6 087	6 512	7 493	6 774	6 717	4 167	1 558	6 044
g)- Tarif m oyen pondéré (MRU/kWh)		10,97	11,65	11,38	11,46	11,02	11,50	11,40	11,77	11,81	12,43	10,14
h)- Coût de revient du kWh (MRU/kWh)		16,11	51,06	18,97	22,84	20,84	20,42	19,62	22,28	19,54	15,17	19,10
Coût de revient du kWh hors gasoil (MRU)		3,18	35,97	3,39	7,48	5,71	2,92	3,08	4,76	3,25	9,98	4,50
Coût m oyen pondéré du gasoil (MRUL)		38,03	39,71	41,06	39,48	38,72	38,77	39,81	39,81	39,81	39,46	39,19
i) -Quantité du gasoil rem boursée (en L)		68 786	4 938	128 560	55 487	48 771	148 437	94 888	61 737	84 736	15 475	2 125 926
j) - Spécifique gasoil (l/kWh)		0,34	0,38	0,38	0,41	0,39	0,46	0,42	0,44	0,41	0,57	0,37
Malus ou bonus (MRU par kWh produit)		- 0,00	0,00	- 0,20	0,07	- 0,35	- 0,08	- 0,25	- 1,22	- 0,85	- 1,89	- 1,29

- (a) Ensemble des paramètres de la colonne de droite ;*
- (b) 1ère catégorie : $E_c \leq 25 \text{ kWh}$; 2ème catégorie : $25 \text{ kWh} < E_c \leq 120 \text{ kWh}$; 3ème catégorie : $E_c > 120 \text{ kWh}$ (c) ;*
- (c) Malus ou bonus réalisé par rapport au taux de perte autorisé de 15% (Si le taux de perte est plus de 15%, il s'agit d'un malus et inversement) ;*
- (d) Revenu autorisé annuel (Ra) ;*
- (e) Revenu réel annuel (Rr) ;*
- (f) Différence entre Ra et Rr de la même période ;*
- (g) Le tarif moyen pondéré est égal au montant total facturé divisé par l'énergie totale consommée ;*
- (h) Le coût de revient du kWh vendu est égal au revenu autorisé Ra (charges totales) divisé par l'énergie consommée correspondante ;*
- (i) La quantité de gazole remboursée est égale au revenu partiel autorisé correspondant aux charges combustibles (RPA1) / le coût moyen pondéré du litre de gazole ;*
- (j) La consommation spécifique est définie initialement dans le cahier des charges et actualisée par des mesures effectuées lors des missions.*

Annexe 4 : Synthèse du bilan de la DSP Eau 2020

Délégués	Lots	Nombre de localités	Volume produit (m³)	Volume facturé (m³)	Rr (%)	Nombre de branchements particuliers	Produits d'exploitation (MRU)	Charges Exploitation (MRU)	Charges totales (MRU)	Revenues et Taxes (MRU)	Résultat (Um)	Excédent Brut d'Exploitation (MRU)	Capacité d'auto-financement (MRU)	Solde de compte FRERE au fin de 2020 (MRU)	Population
CDS	PEGG1	5	215 278	134 803	63%	867	3 363 127	2 474 570	2 308 346	138 319	1 060 781	1 434 557	1 355 638	102 133	21 020
	Pir-Boghé	10	55 273	50 001	90%	331	1 328 015	1 028 217	1 256 687	46 481	71 328	239 738	253 318	216 378	6 378
	Aicha-Chigars	10	78 773	57 016	72%	575	2 237 060	1 331 142	1 623 907	196 765	607 153	305 918	703 153	234 540	5 013
	PEAGG	14	30 806	73 877	81%	270	2 408 035	1 339 193	1 736 676	84 283	671 419	1 008 302	324 619	668 412	12 533
	5 vilays CDS	3	56 515	43 634	77%	14	2 134 003	850 153	1 003 593	76 790	1 130 403	1 343 850	1 267 053	76 650	10 087
Total CDS	48	496 715	359 331	72%	2 057	12 136 300	7 083 274	8 535 209	543 238	3 601 091	5 053 026	4 509 787	1 358 714	55 631	
Reseau-TD	PEGG2	7	175 128	145 351	83%	1020	4 103 389	2 142 824	3 135 531	143 640	308 458	1 361 164	1 817 525	186 633	36 560
	AEP-Fleuve-Gorgol	6	72 117	35 432	49%	240	384 439	253 650	312 107	34 457	672 332	730 843	636 332	-613 058	7339
	Techtaya	1	9467	8 166	85%	72	233 087	173 038	204 246	8 368	34 841	60 043	51 681	202 121	3 824
	Dar El Barka	16	91 510	73 704	75%	775	1 371 345	849 351	1 243 378	68 337	727 367	1 121 334	1 052 337	417 337	8 137
	5 vilays RTD	5	29 205	26 175	93%	143	1 063 235	130 000	273 100	37 425	730 135	873 235	841 870	51 675	5 338
Total Reseau-TD	35	383 587	288 828	75%	2 256	8 368 214	3 615 463	5 234 362	232 888	3 133 852	4 752 751	4 453 864	245 428	62 418	
Gemee-TP	PEGG3	6	175 083	135 714	78%	835	3 882 040	1 604 478	2 121 758	135 871	1 760 282	2 277 562	2 141 631	-1 506 737	28 321
	Pir-Mbougou	4	79 959	61 656	78%	540	1 510 036	620 350	775 030	52 851	735 006	889 086	836 235	103 233	6 652
	5 vilays GTP	3	69 647	60 816	87%	207	2 013 065	367 200	513 374	70 457	1 433 631	1 645 865	1 575 408	81 717	3 523
Total Gemee-TP	13	323 715	258 186	80%	1 642	7 405 141	2 592 628	3 416 162	253 180	3 988 379	4 812 514	4 553 334	-1 321 847	44 502	
Tout Electrique	Ejert-Medbougo	2	53 646	45 616	85%	332	1 323 164	353 331	446 653	46 521	882 511	375 173	328 652	-548 026	4 831
	5 vilays TE	2	13 459	13 550	33%	110	333 325	36 000	67 176	13 376	332 143	363 325	343 343	17 200	1 635
Total Tout Electrique	4	67 325	59 166	88%	502	1 728 489	389 331	513 829	60 437	1 214 660	1 338 438	1 278 001	-530 826	6 527	
Total général	106	1 271 342	965 511	76%	6 457	29 638 144	13 681 356	17 633 562	1 155 803	11 938 582	15 356 788	14 800 385	-248 532	163 077	